

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(51^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mardi 6 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5559).

Agriculture, B. A. P. S. A.

M. Benetière, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires.

M. le président.

M. Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital.

M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses en capital.

M. Loncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses ordinaires.

M. Couillet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B. A. P. S. A.

M. Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B. A. P. S. A.

MM. André, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B. A. P. S. A. ; Rocard, ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture.

MM. Soury, le ministre,
Dousse, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 5578).

PRÉSIDENTE DE M. GUY DUCOLONÉ,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

AGRICULTURE, B. A. P. S. A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Benetière, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'agriculture et de la forêt, mesdames, messieurs, la présentation d'un rapport sur le budget de l'agriculture donne l'occasion de faire le point sur la situation des agriculteurs et de leurs revenus.

Nous connaissons l'évolution à moyen terme du revenu brut agricole. Après sept années de baisse, le revenu brut a progressé en 1981 et 1982 et a enregistré une nouvelle réduction en 1983.

Quelle sera l'évolution des revenus agricoles en 1984 ?

Dans le secteur céréalier, les prévisions plutôt optimistes, notamment pour le blé et l'orge où des récoltes records compensent la stagnation des cours observée depuis le début de l'année, constituent un bon présage.

Dans le secteur de l'élevage, le bilan est moins favorable, avec une production laitière en réduction, mais avec des prix qui résistent mieux que prévu, et une chute des cours des bovins qui n'a pu être enrayerée malgré les interventions qui se poursuivent depuis plusieurs mois.

Certes, le fameux ciseau des prix évolue moins défavorablement depuis quelques années grâce aux succès déjà remportés par le Gouvernement en matière de lutte contre l'inflation. Rappelons que le taux de croissance des prix des consommations intermédiaires est passé de 15,7 p. 100 en 1980 à 13,6 p. 100 en 1981, 11,6 p. 100 en 1982 et 9,3 p. 100 en 1983. Qu'en sera-t-il en 1984 ? Globalement, peut-on penser que l'effet volume — bonnes récoltes de certains secteurs et tassement du volume des consommations intermédiaires — compensera l'effet prix, avec des prix à la production qui évolueront plus défavorablement que les prix des facteurs de production malgré les progrès déjà réalisés ?

En espérant que ce débat vous donnera l'occasion, monsieur le ministre, de préciser les perspectives de revenus et les politiques que vous suivez dans les différents secteurs, notamment ceux qui connaissent des difficultés, je procéderai à un examen, forcément sélectif, de quelques-unes des facettes du projet de budget pour 1985 et, à travers elles, de la politique agricole du Gouvernement.

Monsieur le ministre, vous avez vous-même qualifié le budget de l'agriculture pour 1985 de budget de l'équité. S'il ne progresse que de 4,3 p. 100 à structures budgétaires inchangées, l'ensemble des crédits bénéficiant à l'agriculture et au monde rural atteindra 105,8 milliards de francs, soit une progression de 5,8 p. 100, identique à l'évolution globale du budget de l'Etat. Je salue ce budget de l'équité pour l'agriculture, même si cette équité, et nous aurons l'occasion de l'entendre au cours de cette journée, fait au moins autant d'insatisfaits que de satisfaits. Il faudra s'interroger sur les motifs de ces réactions, mais je me souviens encore des paroles prononcées il y a bien longtemps par un vieux paysan de l'Allier : « L'important pour moi, ce n'est pas d'être heureux — d'ailleurs, certains le sont toujours et d'autres jamais — mais de me sentir moins malheureux que le voisin ».

Le monde agricole a donc été traité équitablement, et c'est bien ainsi. Cela est juste, car les pauvres, que les grands médias qualifient de nouveaux, existent depuis bien longtemps chez les petits exploitants et les aides familiaux agricoles, même si leur pauvreté n'est pas synonyme de sous-alimentation. En tout état de cause, la sous-rémunération d'un très grand nombre d'agriculteurs justifie l'effort exceptionnel que fait la collectivité pour la protection sociale agricole, la prise en charge communautaire et nationale des dépenses de soutien des marchés, mais aussi pour le renforcement des actions de formation et de modernisation qui, seules, permettront une amélioration de la compétitivité de l'agriculture française et une consolidation de nos exportations agro-alimentaires.

Mais si cette poursuite de la modernisation des structures est indispensable, il n'est pas moins vrai que la mutation de l'ensemble de notre appareil industriel et la formation des hommes constituent le véritable enjeu de la période en cours et conditionnent la place de la France dans le monde dans les années quatre-vingt-dix. Cette mutation, nous le savons tous, ne se fera pas par un dégageant « reaganien » ou « Thatcherien » de l'Etat qui doit faire face à de nouvelles dépenses sans compromettre la démarche de rétablissement des équilibres. C'est bien à l'aune de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le budget

de l'Etat qu'il faut juger ce traitement de l'agriculture et, à ce titre, dans le contexte de 1985, on peut considérer que ce budget agricole est globalement positif, même s'il présente quelques insuffisances.

Ce budget fait une place de choix à la formation et à l'enseignement. Les crédits en faveur de l'enseignement agricole public passent de 1 198 millions de francs en 1981 à 1 815 millions de francs en 1985, soit une progression de plus de 50 p. 100 en quatre ans. La volonté de rénover les systèmes d'éducation et de formation des jeunes trouve, conformément au programme prioritaire d'exécution n° 2 du 9^e Plan, toute sa place dans le budget de 1985. Elle permettra de créer cent emplois nouveaux et de transformer cinquante emplois vacants. Avec ces professeurs supplémentaires, l'enseignement agricole public pourra accueillir un plus grand nombre d'élèves, ouvrir neuf nouvelles filières de techniciens supérieurs, de nouvelles classes et poursuivre les travaux de rénovation pédagogique entrepris.

Ce satisfait à l'égard de votre politique éducative et culturelle, qui concerne également l'enseignement agricole privé, puisque celui-ci pourra bénéficier d'une progression sensible, n'exclut pas quelques points d'ombre. C'est le cas notamment pour les bourses versées aux parents des enfants fréquentant l'enseignement agricole. Les progrès annoncés en ce qui concerne leur montant se situent en deçà de ce qui est fait dans l'éducation nationale. Dans ce domaine, même si l'appréciation du revenu des agriculteurs est plus difficile que celle des revenus salariaux, l'équité doit être rétablie.

Si la formation des enfants d'agriculteurs ou des autres enfants attirés par les carrières agricoles nous intéresse pour que l'agriculture française soit demain plus performante, nos préoccupations sont plus immédiates à l'égard de la formation des agriculteurs, des femmes d'exploitants, des aides familiaux et des salariés agricoles. Aujourd'hui, 10 p. 100 seulement des chefs d'exploitation de moins de trente-cinq ans ont reçu une formation agricole secondaire longue. Toutes formations confondues, la proportion des chefs d'exploitation réellement formés demeure très faible dans l'agriculture française : en 1979, 227 600 chefs d'exploitation, soit 18 p. 100 seulement d'entre eux, avaient reçu une véritable formation agricole. La moitié des chefs d'exploitation formés étaient âgés de moins de quarante ans, alors que cette classe d'âge ne représente que 16 p. 100 du total. Aujourd'hui, dans la tranche des moins de trente-cinq ans, plus du tiers des chefs d'exploitation ne sont pas formés. Le décret du 8 août sur les dotations aux jeunes agriculteurs renforce à juste titre les exigences de formation préalable à l'installation.

Alors que les mutations techniques et économiques sont particulièrement rapides, le conseil des anciens ne saurait suffire, et il convient de privilégier l'installation de ceux dont la formation apparaît comme un gage suffisant de réussite.

Monsieur le ministre, l'application du décret du 8 août pose quelques problèmes, notamment pour les jeunes qui avaient commencé pendant l'année scolaire 1983-1984 une formation de deux cents heures qu'ils devaient terminer en 1984-1985. L'exigence du brevet professionnel agricole pourrait remettre en cause l'installation de nombreux jeunes qui comptaient s'installer en 1985 après avoir terminé ce programme de formation. Je souhaite donc, monsieur le ministre, que des adaptations suffisantes soient acceptées pendant une période transitoire au-delà de laquelle le décret pourra s'appliquer intégralement.

J'en viens — troisième thème de mon intervention — à la politique de modernisation et de maîtrise des coûts de production.

Les caractéristiques de l'agriculture française, tant en ce qui concerne les structures — il y a encore plus de 1 100 000 exploitations agricoles avec moins de 20 p. 100 de chefs d'exploitation exerçant une activité complémentaire — que les marchés internationaux — la France exporte plus de 120 milliards de francs de produits agro-alimentaires — impliquent une poursuite et un renforcement de la politique de modernisation engagée dans les années soixante.

Seule la modernisation offre une perspective d'avenir aux petits et moyens exploitants qui doivent accéder à une dimension et à un niveau d'efficacité minimum. Seule la modernisation permettra d'améliorer la compétitivité de notre appareil agro-alimentaire, et donc de maintenir notre place sur les marchés internationaux. Encore faut-il que cette politique soit réorientée en direction des petites et moyennes exploitations qui sont actuellement les moins aidées par la collectivité en raison du système des aides du marché, mais aussi du régime de financement, et parfois du régime de cotisations sociales. Encore faut-il que cette politique s'insère dans une perspective de stabilisation des charges de production.

Cette politique de maîtrise des coûts de production a été engagée dans le secteur agricole, notamment grâce à l'activité du comité national d'étude des coûts de production mis en

place à la suite de la conférence annuelle de 1981. Il a défini un ensemble de programmes en cours de réalisations, et qui visent à rendre notre agriculture plus autonome, plus économe, et donc plus compétitive.

A ce sujet, je me réjouis tout particulièrement de la progression des crédits du chapitre 44-40 consacrés à la modernisation de l'appareil de production agricole. Ces crédits passent de 114 à 125 millions de francs et permettront notamment de mettre en œuvre des programmes de relance agronomique et de fertilisation des sols, des actions d'adaptation des produits et de traitements phytosanitaires et des programmes de valorisation du potentiel fourrager.

Cette simple énumération montre que le renforcement de la compétitivité de l'agriculture française n'est plus recherchée seulement par la croissance des volumes produits, mais également par la mise en œuvre d'efforts multiples visant, notamment, à réduire l'utilisation des intrants, et par conséquent les coûts de production.

Dans ce projet de budget pour 1985, un certain nombre de dispositions visent à accompagner l'évolution des structures et la modernisation, et il faut s'en féliciter. Il en est ainsi des crédits destinés à prendre en compte les handicaps dont souffrent les agriculteurs dans certaines zones de production, notamment les régions de montagne.

En particulier, il est important de constater que le total des engagements du ministère de l'Agriculture dans les contrats de plan relatifs aux massifs montagnards seront respectés. Pour le 9^e Plan, ils s'élèveront à 313 millions de francs, dont 150 millions au titre des politiques différenciées. Il faut toutefois déplorer l'insuffisance des crédits prévus pour la mécanisation en montagne.

Dans mon rapport, j'ai également traité de l'action des offices par produits et de la réforme de la fiscalité agricole. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne reviendrai pas sur l'ensemble de l'action des offices par produits et me bornerai à évoquer le dispositif prévu pour la production laitière.

Ce dispositif de maîtrise de la production laitière a suscité non seulement des appréhensions compréhensibles de la part des producteurs individuels, mais aussi des critiques venant des milieux professionnels et politiques où la démagogie a trop souvent pris le pas sur l'analyse objective.

Cette démagogie ne manque pas de saveur quand elle émane de ceux qui portent une responsabilité directe dans la situation du marché laitier européen. Elle est difficilement acceptable dans la mesure où elle risque d'induire des comportements qui pénaliseraient l'ensemble de la production laitière française.

Je suis convaincu pour ma part que pour l'essentiel, vous avez fait preuve dans cette affaire, monsieur le ministre, de clairvoyance et de réalisme et que si la souplesse nécessaire est maintenue dans le dispositif entre les laiteries et les producteurs, d'une part, entre les laiteries elles-mêmes, d'autre part, pour tenir compte de disparités régionales considérables, les problèmes les plus aigus seront résolus de manière satisfaisante. Je me réjouis d'ailleurs, que de nombreux responsables professionnels réagissent dans l'intérêt des producteurs.

Je dirai maintenant quelques mots d'une grande réforme engagée en 1984, celle de la fiscalité agricole.

Si nous parvenons à mettre en œuvre une simplification des comptabilités fiscales qui permette de les utiliser à des fins de gestion, nous aurons permis un très grand progrès pour l'ensemble des agriculteurs qui, progressivement, passeront au réel simplifié. Cet enjeu n'est pas seulement fiscal; il concerne la modernisation d'un très grand nombre de petites et moyennes exploitations agricoles.

Je conclusai, monsieur le ministre, sur le double défi des années quatre-vingt pour l'agriculture française.

Au cours de la campagne 1983-1984, les agriculteurs français et européens ont subi un choc dont nous ne mesurons pas toutes les conséquences, celui des contraintes du marché européen et international. En 1984, pour des raisons certes budgétaires au niveau européen mais plus encore pour des raisons économiques, les gouvernements des Dix ont été contraints de prendre des mesures comparables à celles que tous les grands pays producteurs de lait du monde avaient mises en œuvre depuis quelques années. Mais, ayant refusé de voir la vérité en face depuis 1977, ils ont dû organiser sur deux campagnes une maîtrise de la production laitière qu'il aurait été souhaitable de concevoir et d'organiser sur une période de cinq à six ans pour ne pas perturber notre industrie et ne pas pénaliser l'ensemble des petits producteurs qui ont un besoin vital d'accroître leurs livraisons.

Ainsi, au discours: « Produisez, nous ferons le reste! », qui avait été tenu aux agriculteurs européens depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'est brusquement substitué un nouveau discours: « Réduisez votre production! » Ce choc du marché laitier, qui se manifeste déjà par d'autres produits, notamment pour certaines catégories de vins, et qui peut se manifester demain pour d'autres encore, est difficile à subir.

Face à ce choc, vous avez su, monsieur le ministre, au-delà de démagogues partisans, trouver les solutions les moins mauvaises. Nous vous faisons confiance pour trouver les formules d'adaptation qui permettront, au cours des prochaines campagnes, de prendre en compte, au-delà des exigences du court terme, celles du moyen terme, c'est-à-dire la modernisation des petits et moyens producteurs qui resteront dans le secteur agricole dans les années quatre-vingt-dix.

Ce choc des marchés, qui apparaît comme une véritable mutation imposée à l'agriculture française, se produit dans une période où la priorité pour la France consiste à réussir la mutation de son appareil industriel et à former les hommes et les femmes pour qu'ils puissent la maîtriser. Les inquiétudes des responsables professionnels agricoles face aux priorités du 9^e Plan s'expliquent essentiellement par cette raison.

La priorité industrielle permettra-t-elle de poursuivre la modernisation de l'agriculture, nécessaire tant pour la masse des petits et moyens producteurs que pour la consolidation de notre place sur les marchés agro-alimentaires internationaux? Au-delà de cette contrainte du moyen terme, l'impératif industriel permettra-t-il de maintenir dans notre pays une activité agricole suffisante et une politique d'installation dynamique pour éviter la désertification de certaines régions et garder à la société française du début du xx^e siècle sa composante agricole et rurale sans laquelle la France ne serait plus ce que beaucoup de Français souhaitent qu'elle demeure?

Vous êtes, monsieur le ministre, au sein du Gouvernement de M. Laurent Fabius, un défenseur vigilant des agriculteurs et de la place du monde agricole et rural dans la société française. Nous vous demandons de poursuivre dans la voie que vous avez choisie, celle du réalisme et de l'ambition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous ai entendu parler de contrainte. Il importe également de tenir compte de la contrainte du débat et donc de respecter les temps de parole que la conférence des présidents, en accord avec tous les groupes et tous les présidents de commission, a décidé d'accorder aux rapporteurs, au Gouvernement et aux orateurs. Or, si chacun fait comme vous, nous n'en terminerons pas avec ce débat en deux jours. Je demande donc aux autres rapporteurs de rester dans les limites du temps qui leur a été imparti. Les trois rapporteurs pour avis de la commission de la production et des échanges doivent se partager vingt minutes. J'y veillerai.

Je devrais maintenant donner la parole à M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires, mais j'ai été informé que son avion avait du retard.

En conséquence, la parole est à M. Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de l'Agriculture pour 1985 répond à une double exigence: d'une part, il s'inscrit dans le cadre de la politique budgétaire de l'Etat qui réduit le taux global des prélèvements obligatoires et qui limite strictement le déficit du budget; d'autre part, il prend en compte l'intensification de l'effort de modernisation des exploitations agricoles et leur nécessaire adaptation aux nouvelles conditions du marché.

Ainsi, la progression du budget de l'agriculture est-elle supérieure à celle des autres budgets civils de l'Etat. Les dépenses en capital, pour leur part, ont fait l'objet d'une attention particulière puisqu'elles augmentent de 7,2 p. 100 en crédits de paiement.

Ce projet de budget traduit concrètement, en termes financiers, les choix essentiels de la politique agricole. La priorité est accordée aux investissements productifs, au développement des industries agricoles et alimentaires, à la modernisation des entreprises, à la formation des hommes et à l'installation des jeunes. Dans le cadre tracé par le projet de loi relatif à la montagne, un effort tout particulier est proposé en faveur de la forêt et de la filière bois.

Les crédits du ministère de l'agriculture, pour les dépenses en capital, s'élèvent à 1 719 millions de francs en crédits de paiement et à 1 791 millions de francs en autorisations de programme.

Ces sommes, il faut le rappeler, ne représentent qu'une partie de l'effort financier de l'Etat en faveur de l'investissement dans le secteur agricole. Il convient, en effet, d'y ajouter les crédits relatifs au F.I.D.A.R., les dotations affectées à l'I.N.R.A., et certains comptes spéciaux du Trésor. Le total des dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture s'élève à plus du double des sommes inscrites aux titres V et VI du budget du ministère de l'agriculture.

A ces dépenses en capital il faut, en outre, ajouter le montant de la dotation globale d'équipement consacrée à l'agriculture et au monde rural. Cette dotation s'élevait en 1984 à plus de 627 millions de francs en autorisations de programme et à 428 millions de francs en crédits de paiement.

Certes, comme en toute chose, ces sommes seront considérées comme insuffisantes par ceux qui ne veulent pas apprécier l'effort accompli. Mesurons, simplement, les progrès qui pourront être réalisés grâce à ce budget en faveur de l'agriculture et des agriculteurs.

Les crédits correspondants aux investissements destinés à améliorer la productivité des exploitations agricoles sont pour l'essentiel inscrits dans les contrats de plan Etats régions. Le projet de budget qui nous est soumis comporte les dotations nécessaires au respect des engagements pris. Les autorisations de programme sont reconduites, alors que les crédits de paiement augmentent dans l'ensemble de 10 p. 100.

Je veux souligner, en particulier, l'effort très important consenti en faveur de l'hydraulique agricole, de l'irrigation et du drainage. L'augmentation de 25 p. 100 des crédits montre, à l'évidence, que ce secteur est considéré comme prioritaire. Ainsi, en 1985, pourra être poursuivi l'équipement de notre pays en grands barrages afin d'accroître les ressources en eau. Les grandes opérations prévues dans les contrats de plan seront mises en œuvre, notamment le projet d'irrigation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'aménagement des vallées de l'Aude et de l'Hérault.

Autre priorité : la mise en valeur de la forêt et le développement de la filière bois. Il est navrant de constater que la France importe du bois en grande quantité alors qu'elle possède la première forêt d'Europe, une forêt qui occupe le quart de son territoire. Nous attendons avec beaucoup d'impatience, monsieur le ministre, votre projet de loi sur la forêt. Dans l'immédiat, vos propositions budgétaires répondent à notre attente. Comme l'an dernier, il nous est proposé un redéploiement au profit des subventions d'investissement qui sont préférées aux équipements directement réalisés par l'Etat. C'est ainsi que les crédits de soutien à la protection forestière progressent de 17 p. 100 en autorisations de programme et — j'insiste beaucoup sur ce point, — de 57,4 p. 100 en crédits de paiement. Le développement de la productivité des forêts par la conversion des taillis en futaies pourra être accéléré.

Je me réjouis de constater que les crédits prévus pour 1985 permettront de poursuivre la modernisation des entreprises de première transformation, de favoriser les expériences de commercialisation des bois, d'encourager les exportations et de développer la recherche.

La priorité accordée à la modernisation de l'appareil productif se prolonge par une aide accrue au secteur industriel de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Avec un certain retard par rapport à ses concurrents, la France a pris conscience qu'il fallait non seulement produire, mais aussi vendre et donc adapter l'appareil industriel à cet objectif. Faut-il rappeler que, depuis 1930, les industries agricoles et alimentaires ont contribué très fortement au redressement des comptes extérieurs de la France ? Voilà pour quelle raison les crédits de paiement affectés aux équipements de stockage, de conditionnement et aux abattoirs publics augmentent de 45,8 p. 100.

Premier secteur industriel français en termes d'effectifs et de valeur ajoutée, les industries agricoles et alimentaires sont cependant vulnérables. Constituées de P.M.E., elles opèrent sur des marchés fortement concurrentiels. Elles doivent être davantage aidées, notamment en matière de recherche — développement. Elles doivent s'implanter à l'étranger et exporter encore plus à un moment où le marché international se rétrécit sous l'effet de la crise économique mondiale.

Le projet de budget s'efforce de donner aux entreprises les moyens de répondre à ces défis. Ainsi, la dotation du fonds d'intervention stratégique progresse de façon spectaculaire. Le doublement des crédits permettra aux sociétés d'atténuer leurs risques financiers et d'entreprendre des programmes de développement.

Ainsi, monsieur le ministre, votre projet de budget traduit une évolution essentielle de la politique agricole. Pendant plus de vingt ans, depuis les lois d'orientation agricoles de 1960 et de 1962, la priorité a été accordée à l'agrandissement des exploitations agricoles. Les deux instruments privilégiés de cette politique étaient les S.A.F.E.R. et le F.A.S.A.S.A., le fonds d'action sociale et d'administration des structures agricoles.

Depuis 1982, la forte diminution du prix de la terre et la volonté de maintenir en activité une agriculture de taille moyenne ont conduit à une réorientation de la politique foncière. La priorité est désormais donnée à l'installation des jeunes. Je rappelle à ce sujet que la dotation aux jeunes agriculteurs a doublé de 1981 à 1983. Elle connaîtra, en 1985, un accroissement de ses crédits de 23,7 p. 100.

Par ailleurs, les autres actions en faveur de l'installation des jeunes mises en œuvre dans le cadre des opérations groupées d'aménagement foncier, pour lesquelles une ligne budgétaire nouvelle dotée de 40 millions de francs a été ouverte en 1984, bénéficieront de mesures nouvelles significatives.

Le dernier instrument de cette politique nouvelle est la société d'épargne foncière agricole, la S.E.F.A., mise en place en septembre 1983. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous présentiez un premier bilan de son action dans le cadre de cette discussion budgétaire.

Je conclurai mon propos, mes chers collègues, par quelques notations générales sur l'investissement le plus important pour l'avenir, celui qui concerne les hommes.

L'enseignement agricole public, longtemps considéré comme un enseignement de seconde zone, s'est considérablement amélioré depuis 1981. Il suffit, pour s'en convaincre, de dresser le bilan des moyens mis à son service : après que 180 emplois nouveaux d'enseignants ont été créés en 1982, et 100 en 1983, le projet de budget pour 1985 prévoit la création nette de 100 emplois, 208 transformations et 453 régularisations d'emplois.

Un effort très important d'équipement des établissements en moyens informatiques pour la pédagogie permettra en quatre ans de parvenir à un équipement satisfaisant. De 1984 à 1985, les crédits de paiement sont multipliés par cinq et les autorisations de programme par sept. Il convient également de noter la création d'une ligne budgétaire pour l'aide à la gestion des exploitations agricoles et une mesure nouvelle permettant un début d'alignement du taux des bourses accordées aux élèves de l'enseignement agricole sur celui en vigueur dans l'enseignement général.

Certes, tout n'est pas parfait. On peut craindre que les crédits nécessaires à la formation des maîtres auxiliaires titularisés ne fassent défaut. De même, les crédits prévus pour l'animation rurale me paraissent nettement insuffisants. Je regrette, par exemple, qu'aucun poste nouveau ne soit prévu au budget au titre du Fonjep, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, et je souhaite qu'un effort soit fait dans ce domaine. J'estime enfin que les crédits consacrés aux constructions neuves et à la maintenance des équipements scolaires mériteraient d'être améliorés.

Les crédits de l'enseignement privé auront augmenté, pour leur part, de 34 p. 100 en deux ans. Ils permettent d'envisager dans de bonnes conditions l'application de la loi sur l'enseignement privé qui sera soumise prochainement à notre assemblée.

Je ne dirai qu'un mot sur la recherche. Après s'être réjouie de l'augmentation sensible des crédits consacrés à la recherche, la commission des finances a regretté qu'aucun poste de chercheur ne soit accordé au CEMAGREF, le centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts. Elle a émis le vœu que cette anomalie soit corrigée.

Il y a deux ans, 200 000 agriculteurs ont participé aux états généraux du développement agricole. Ils nous ont interrogé sur leur avenir, sur l'évolution de leur métier, sur leur revenu. Ils nous ont posé des questions sur les perspectives démographiques en agriculture et sur la gestion de l'espace. En un mot, ils nous ont interrogé sur notre vision de l'agriculture pour les vingt ans qui viennent. Je souhaite, monsieur le ministre, connaître votre réponse à ces interrogations. Je vous demande de nous dire quelles conséquences vous en tirez pour une évolution des structures du développement que je crois, personnellement, nécessaire et urgente.

Au terme de cette rapide analyse, je considère le projet de budget qui nous est soumis comme satisfaisant. Malgré les contraintes budgétaires auxquelles il doit se plier, il permet à l'agriculture de se développer, de préserver et même de renforcer les atouts dont elle dispose. C'est pourquoi, au nom de la commission des finances, je vous demande, mes chers collègues, de le voter. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes)*

M. le président. La parole est à M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, je souhaite, dans cette intervention, retracer rapidement l'évolution de l'agriculture française depuis quelques années pour montrer qu'en dépit de nettes améliorations des incertitudes demeurent et qu'elles résultent le plus souvent des insuffisances de la politique agricole commune.

La situation actuelle de notre agriculture appelle une adaptation et une modernisation du secteur agro-alimentaire que favorise généralement le projet de budget pour 1985.

L'évolution démographique de l'agriculture française se caractérise par un vieillissement et une diminution de la population active agricole. Afin de maintenir en vie le plus grand nombre

d'exploitations viables, il a été mis en œuvre une politique vigoureuse en faveur de l'installation, avec, notamment, le doublement de la D. J. A., des abattements fiscaux et des réductions de cotisations sociales pour les jeunes agriculteurs. De même, l'aménagement du volet foncier de la loi d'orientation de 1980 doit permettre de lutter contre la tendance naturelle à l'agrandissement des exploitations déjà les plus importantes et faciliter ainsi l'installation ou l'agrandissement des exploitations petites et moyennes.

Sur le plan économique, on observe la poursuite de l'essor de la production et de l'excédent agro-alimentaire. Toutefois, le poids des consommations intermédiaires n'a pas diminué et la part de la valeur ajoutée demeure toujours aussi faible, qu'il s'agisse de l'agriculture ou des industries agro-alimentaires. Même si le ciseau des prix, c'est-à-dire l'écart entre la hausse des prix des consommations intermédiaires et celle des prix des produits agricoles versés aux agriculteurs, s'est réduit en 1981 et en 1982, les résultats obtenus en 1983 montrent la nécessité d'un effort supplémentaire en ce domaine pour confirmer cette amélioration.

La protection sociale des agriculteurs a également été améliorée depuis 1981 grâce à un relèvement sensible de la plupart des prestations et une meilleure répartition des cotisations entre agriculteurs. Reste néanmoins la question de l'abaissement de l'âge de la retraite, qui, en raison des particularités de la protection sociale des agriculteurs, soulève le problème de son coût et de son financement. Il importe toutefois de progresser rapidement dans cette voie par la mise en œuvre d'une solution souple, optionnelle ou progressive.

Il résulte de ces évolutions qu'après avoir régressé entre 1973 et 1980, le revenu brut agricole — le R. B. A. — a augmenté de 3,5 p. 100 en 1981 et de 8,1 p. 100 en 1982. Cette amélioration ne s'est pas confirmée en 1983, où le R. B. A. a baissé de 3,1 p. 100.

Le R. B. A. constitue toutefois une moyenne qui masque de profondes disparités selon la taille ou l'orientation des exploitations, ou selon les départements. Ce sont les secteurs de l'élevage laitier, de la viande et du vin qui connaissent les difficultés les plus graves et cette situation résulte, pour l'essentiel, des insuffisances de la politique agricole commune.

La première de ces insuffisances est la conséquence du retard pris au niveau européen pour maîtriser les productions excédentaires.

Précisons tout d'abord que la notion d'excédent se rapporte non pas au besoin réel des populations, mais à la seule demande solvable et que l'instauration d'échanges Nord-Sud plus équilibrés ou, à défaut, un renforcement de l'aide internationale en faveur des peuples les plus pauvres serait de nature à réduire cet excédent.

Il ne s'agit pas non plus de contester la nécessité d'ajuster la politique agricole commune, mais seulement de souligner que la tendance à un excédent n'est, pour certaines productions, pas nouvelle et que le retard pris pour maîtriser cette évolution n'a fait qu'accentuer la gravité de la situation. L'instauration, dès l'origine, de quotas pour le sucre ne s'est pas accompagnée de difficultés comparables à celles que traverse actuellement le secteur laitier.

La seconde insuffisance provient du non-respect par plusieurs Etats membres des règles et des principes de base — notamment de la préférence communautaire, avec l'importation de produits de substitution aux céréales — ainsi que de la solidarité financière, même si un démantèlement rapide des montants compensatoires monétaires a été obtenu grâce à vous, monsieur le ministre, sous la présidence française, en mars dernier.

La troisième insuffisance tient à une vision plus financière qu'économique de la politique agricole commune qui risque de conduire à une renationalisation des politiques agricoles. Si, compte tenu du coût du soutien aux marchés, il est nécessaire de maintenir la croissance des dépenses agricoles dans des proportions compatibles avec l'évolution de nos économies, il ne saurait être question, pour autant, de tailler dans le vif avec brutalité, sans tenir compte des conséquences. L'application d'une norme juridique trop contraignante et trop rigide en matière de dépenses paraît totalement inadaptée pour l'agriculture, domaine du vivant et de l'incertitude par excellence.

Il convient, en outre, de garder présent à l'esprit que l'agriculture européenne est, globalement, une agriculture intensive à haute productivité et à forte densité humaine à l'hectare et que, par conséquent, toute diminution de l'activité agricole se traduit rapidement en terme d'emplois et de coûts liés au chômage, nettement supérieurs aux dépenses de soutien des marchés agricoles.

Aussi cette évolution appelle une adaptation et une modernisation de notre secteur agro-alimentaire.

Au titre de l'adaptation de notre agriculture à la réforme en cours de la politique agricole commune, on relèvera la mise en œuvre du plan laitier qui a donné lieu à deux conférences laitières. Ce plan, qui bénéficie de crédits importants en 1984 et 1985 pour financer les aides à la cessation de livraisons, vise à permettre de nouvelles installations, à développer de petites et moyennes exploitations et aussi à financer les aides aux laitières.

Même si l'application des quotas soulève encore quelques difficultés, notamment en ce qui concerne la répartition des références supplémentaires entre les éleveurs prioritaires, il n'en demeure pas moins que la France a respecté ses engagements entre mars et septembre et qu'elle n'aura donc pas à verser un acompte sur la supertaxe pénalisant les dépassements de production.

La politique de maîtrise de la production laitière a également conduit à un développement des abattages de vaches de réforme et à une baisse des cours sur le marché des bovins qui a nécessité l'intervention, sur fonds communautaires, de l'office interdépartemental des viandes et de l'aviculture, l'Ofivai, à raison de 7 000 à 8 000 tonnes par semaine, pour redresser cette évolution.

Le secteur viticole, qui est confronté à la même situation excédentaire que le secteur laitier, fait actuellement l'objet d'une réforme. La nouvelle organisation de son marché favorisera, avant l'adhésion à la Communauté de l'Espagne et du Portugal, une adaptation de la production.

D'ores et déjà, la France assure le financement des contrats de stockage à court terme que la Communauté ne prend plus à sa charge.

L'exemple de ces trois secteurs montre donc que les mesures indispensables à court terme ont été prises pour rendre moins difficiles les adaptations.

Comme il n'est plus envisageable de produire n'importe quel produit agricole à des prix garantis pour des quantités illimitées, il est indispensable d'offrir à notre agriculture quelques perspectives de développement.

L'essor de l'agriculture, comme la croissance du revenu agricole, proviendra de moins en moins d'une extension des volumes de production qui risque de conduire, pour nombre de produits, à des difficultés de stockage et d'écoulement. Il sera au contraire de plus en plus le fruit d'un plus grand gain par unité produite. La diminution des charges d'exploitation devient, dans cette perspective, un facteur déterminant de la croissance non plus des recettes mais de la valeur ajoutée.

On ne peut, à cet égard, que se féliciter de la priorité accordée à la formation et à la recherche agronomique, et insister pour que la réforme du développement agricole soit rapidement menée à terme.

Cette politique de réduction des coûts de production ne peut toutefois être purement nationale. Elle doit, par conséquent, être conduite à l'échelle communautaire, ce qui exige que la politique agricole commune ne soit plus envisagée dans une optique limitée au marché, mais considérée dans la perspective d'ensemble du processus de production. En effet, actuellement, si les prix de vente sont européens, les coûts de production sont nationaux.

À côté de la valorisation de l'amont, il existe également une autre perspective de développement qui porte sur l'aval, c'est-à-dire sur la transformation et la commercialisation, et qui passe par la recherche et les bio-technologies. Ces nouveaux secteurs qui s'ouvrent à l'agriculture apparaissent en effet susceptibles de bénéficier d'une forte croissance.

Ces deux voies méritent à mon sens d'être privilégiées si l'on entend sortir de la logique de l'intensification et adapter le développement de notre secteur agro-alimentaire au nouveau contexte européen et mondial.

Il s'agit maintenant de passer du « produire plus » au « produire mieux » par un recours plus raisonné aux consommations intermédiaires, par une réduction des coûts de production et par le développement de la recherche appliquée dans les secteurs de pointe.

Nous sommes persuadés que ce sont également vos propres orientations, monsieur le ministre. Votre démarche, vos actes et les résultats que vous obtenez, avec M. le secrétaire d'Etat, le prouvent.

C'est pourquoi la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption de la partie « Dépenses en capital » de votre budget. Je ne peux qu'engager notre assemblée à suivre cet avis. Ce sera la meilleure façon de montrer l'intérêt qu'elle porte et l'importance qu'elle attache à notre agriculture et à notre monde rural. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur Hugué, en parlant onze minutes, vous n'avez laissé que neuf minutes à M. Pistre et à M. André.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Ils seront concis, monsieur le président. *(Sourires.)*

M. Pierre Mauger. Charité bien ordonnée commence par soi-même !

M. le président. La parole est à M. Loncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. François Loncle, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est dans un contexte très difficile que nous examinons les crédits du ministère de l'agriculture : les marchés sont incontestablement en chute, la crise économique tend à renforcer les égoïsmes nationaux et, par conséquent, les tensions de la politique agricole commune, et le budget général est marqué par la rigueur.

En dépit de ce contexte, je considère, au nom de la commission des affaires étrangères, que nous abordons la discussion d'un budget équitable, d'un budget de modernisation, qui amorce une rupture avec l'austérité relative qui a caractérisé les budgets de l'agriculture depuis 1980.

Dans l'enveloppe globale des dépenses, 26 milliards de francs représentent les versements de ressources propres à la Communauté européenne affectées à des dépenses agricoles. En augmentation de 9,2 p. 100 par rapport à 1984, ces versements représentent 24,5 p. 100 de l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture, contre 23,8 p. 100 en 1984.

D'autre part, le budget de l'agriculture est doté de crédits destinés à des actions de promotion, pour l'essentiel à l'exportation, d'un montant de 258,7 millions de francs, soit une progression de plus de 30 p. 100 par rapport à 1984.

Les crédits destinés à l'aide alimentaire et à d'autres actions de coopération technique s'élèvent à 267,4 millions de francs.

Enfin, le budget de l'agriculture comporte une ligne de crédits destinée à la valorisation de la production agricole et à l'aide au développement, pour un montant de 3,5 millions de francs.

S'agissant des échanges agro-alimentaires, je voudrais souligner les bons résultats de l'année 1983 et des huit premiers mois de 1984. C'est ainsi que, durant les huit premiers mois de 1984, les exportations agro-alimentaires ont atteint une valeur cumulée de 89,33 milliards de francs, supérieure de 16,7 p. 100 à celle atteinte au cours des huit premiers mois de 1983. Cet excédent de notre balance agro-alimentaire est à opposer au déficit relatif de notre commerce extérieur depuis trois ans.

Mon collègue Yves Tavernier a souligné, il y a quelques instants, la nécessité du redressement de la filière bois. Je n'y reviens pas, sauf pour dire qu'il a eu parfaitement raison d'insister sur ce point.

S'agissant du commerce extérieur, il me semble indispensable de mener, au sein de la C. E. E., une politique volontariste d'exportation.

Au cours des derniers mois, s'appuyant sur les propositions de la commission, la France a toujours fait valoir que l'effort de maîtrise des productions, objectif de la réforme politique agricole commune, aurait un effet positif sur la stabilisation des marchés mondiaux. L'effort consenti par les producteurs européens devant avoir pour contrepartie le maintien de la part de la C. E. E. sur le marché mondial. Tel a été, d'ailleurs, le sens de la déclaration du sommet de Bruxelles en mars 1984.

Les relations commerciales agricoles entre la C. E. E. et les Etats-Unis constituent un cas particulier : les contradictions apparentes de la politique commerciale américaine se trouvent résumées de façon frappante dans le secteur agricole. Derrière une façade d'hyper-libéralisme, qui se traduit dans certains domaines par des restrictions aux exportations, les Américains font preuve d'un superprotectionnisme dans des secteurs comme ceux du sucre, des produits laitiers et du vin, ainsi qu'en témoignent les derniers débats du congrès américain.

Face à cette situation, le Gouvernement doit parvenir à convaincre ses partenaires de la nécessité d'une réponse sans ambiguïté. De plus, l'alliance de fait des pays à agriculture extensive, gros exportateurs de céréales, c'est-à-dire, outre les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et l'Argentine, doit être rompue au bénéfice d'une meilleure régulation du marché, qui est de l'intérêt de tous.

Je ne m'attarderai pas sur l'adaptation de la politique agricole commune, puisque mon collègue Roland Huguet a abordé cette question. Je signalerais simplement qu'à la suite de l'accord qui vient d'être entériné, ce sont au total, 80 p. 100 des M. C. M. positifs existant en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas qui auront été supprimés d'ici au 1^{er} janvier 1985.

A propos de la maîtrise de la production laitière, si l'on peut se féliciter de l'accord auquel sont parvenus les Dix sous la présidence française, il apparaît cependant qu'il s'agit là de la mise en place d'une police laitière, comme vous l'avez déjà dit, monsieur le ministre, et non d'une économie laitière.

En effet, la conception libérale, au sens économique du terme, qui est dominante dans la Communauté économique européenne, n'admet le recours à l'intervention de l'Etat qu'en période de crise : c'est un rôle médical a posteriori que l'on ne peut que déplorer. Dès 1978-1979, en effet, lorsque le niveau de la production laitière a atteint celui de la consommation, l'Etat régulateur aurait pu intervenir d'une manière efficace.

Quant au défi que constitue l'élargissement de la Communauté économique européenne, si des progrès sensibles ont pu être réalisés au cours de la présidence française, certains blocages demeurent.

Ainsi le régime de la période transitoire applicable aux fruits et légumes, mais aussi aux produits sensibles du point de vue espagnol — lait, viande, sucre — n'est pas arrêté et la question de la pêche maritime n'a pas encore été réglée avec l'Espagne. De plus, la Communauté n'a toujours pas pu définir les aménagements préalables à apporter à la réglementation européenne des marchés de l'huile d'olive et surtout du vin.

Il apparaît donc que l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal, politiquement souhaitable, soulève des problèmes agricoles d'une extrême difficulté, en dépit des progrès accomplis. Pour la France, il reste indispensable de défendre les intérêts de l'agriculture française et, tout particulièrement, ceux des productions et des agriculteurs méditerranéens, tout en mettant en place les moyens de faire face à la situation nouvelle qui sera ainsi créée.

Nos relations particulières avec le tiers monde sont marquées par le renouvellement de la convention de Lomé et par la mutation de l'aide alimentaire. A cet égard, je ne puis qu'approuver le cri d'alarme lancé par M. le Président de la République, le 22 octobre, devant le conseil des gouverneurs du fonds international de développement agricole : « Il devient suicidaire de laisser la loi du plus fort être la loi du monde... Lorsque se déploient les armes d'une domination, l'équilibre se rompt, les énergies se gaspillent. La concurrence cède le pas à l'exploitation, lorsqu'à partir d'un centre on impose à toutes les périphéries un modèle unique sans souci des besoins et des différences. Le terroir et la structure sociale sont ruinés pour longtemps. Lorsque triomphe un libéralisme de façade, ennemi des libertés vraies, le dominant oublie que l'exploitation du dominé l'entraînera lui-même dans sa chute. »

Je suis certain, monsieur le ministre, que vous partagez ce point de vue.

M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture. En effet !

M. François Loncle, rapporteur pour avis. Au terme de cette présentation rapide, conformément au vœu de notre président de séance, je dirai que, parmi les instruments de la politique étrangère de la France, l'agriculture apparaît clairement comme un outil original et privilégié. L'agriculture contribue en effet de façon significative à l'équilibre du commerce extérieur français. Intégrée dans sa dimension communautaire, elle constitue le pilier de toute la construction européenne. Elle fournit en outre une marge de manœuvre importante vis-à-vis des Etats-Unis et autorise des rapports particuliers avec les pays du tiers monde.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir facilité la tâche de la commission des affaires étrangères en répondant rapidement, ce qui n'est pas le cas de tous les ministères, à la totalité des questions que nous vous avions posées.

Je me permets aussi de saluer la manière dont vous défendez avec M. le secrétaire d'Etat les intérêts de la France et de l'agriculture française dans des négociations internationales tendues et difficiles.

C'est pourquoi la commission des affaires étrangères, par la voix de son rapporteur, vous invite, mes chers collègues, à adopter ce budget. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Vous n'avez pas réussi, monsieur Loncle, à doubler votre temps de parole ! *(Rires.)*

La parole est à M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, par égard pour mon autre collègue, qui interviendra également au nom de la commission de la production et des échanges, je vais essayer de rester dans les temps. *(Sourires.)*

Je ne reviendrai donc pas sur l'analyse à laquelle ont procédé les rapporteurs qui m'ont précédé et je vous renvoie, pour les détails, à mon rapport écrit.

Mon propos portera essentiellement sur deux points, qui me semblent étroitement liés, l'installation des jeunes et la retraite des agriculteurs.

Des crédits cohérents avec les réformes engagées, intégrant la rigueur qui a présidé à l'élaboration du budget général de l'Etat, voilà qui caractérise le budget qui nous est présenté aujourd'hui pour l'agriculture.

Reflet des grandes lois votées depuis trois ans, qu'il s'agisse de la décentralisation, de la planification, des offices par produits, dont les crédits augmentent de plus de 23 p. 100, du contrôle des structures, de l'enseignement public agricole, dont on sait qu'il est un des secteurs privilégiés puisqu'il est le seul à bénéficier d'une centaine d'emplois nouveaux, le budget de l'agriculture tient compte également des réformes en cours pour la montagne, la forêt, le développement agricole ou l'enseignement agricole privé.

La rigueur qui avait marqué les crédits du ministère en 1984 semble s'atténuer puisque, pour 1985, les dépenses au titre de l'agriculture augmenteront plus vite que le budget civil de l'Etat. On ne peut pas dire pour autant que ce soit l'euphorie et il sera parfois difficile de faire face à tous les besoins, mais ce budget devrait néanmoins le permettre.

Il lui faut également intégrer les vicissitudes de la politique agricole commune. Mon collègue François Londele vient d'en parler, et je serai donc bref sur ce point. Les parlementaires ont apprécié, que sous la présidence française et sous votre direction, monsieur le ministre, certains problèmes aient trouvé un début de solution, qu'il s'agisse des M. C. M., de la contribution britannique ou de la production laitière. D'autres restent encore à résoudre, comme les problèmes de la viticulture ou ceux qui sont liés à l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal.

Pour prendre en compte tous ces critères, ce budget privilégie des orientations déjà définies en accentuant l'effort en faveur de certaines priorités : installations des jeunes, formation et développement, action économique et augmentation de la capacité d'intervention des offices, en particulier pour le lait, la viande et le vin.

Vous me permettez d'insister sur le lien de fait entre l'installation des jeunes et le départ des agriculteurs âgés ; il s'agit en quelque sorte d'une filière démographique. Des actions directes favorisent l'installation. Je rappellerai à cet égard certains chiffres afin de souligner l'effort financier direct sans précédent consenti en la matière. Les opérations groupées d'aménagement foncier « installation » reçoivent 45 millions de francs de crédits. La dotation des jeunes agriculteurs, qui a augmenté de 345 p. 100 entre 1980 et 1983, augmentera de 23,7 p. 100 en 1985 ; cette évolution explique sans aucun doute le fait que le nombre d'installations ait pratiquement doublé entre 1980 et 1983, passant de moins de 8 000 à plus de 14 000. Quant aux prêts « installation », ils passent de 2,4 milliards de francs en 1981 à 4,2 milliards en 1985, ce qui traduit un effort financier très important.

Conjointement à cet effort, vous avez procédé à une réforme des critères d'attribution de la D. J. A. dont nous avions longuement parlé : l'âge auquel un jeune peut prétendre s'installer est passé de dix-huit à vingt et un ans, ce qui nous paraît une bonne chose, en évitant un engagement trop précoce.

J'évoquerai également la prise en compte des problèmes particuliers des jeunes femmes qui voudraient s'installer comme chef d'exploitation dans l'agriculture et l'augmentation de la capacité professionnelle pour bénéficier de la D. J. A. ; cette dernière demande avait été formulée par tous ceux qui s'intéressent à ces questions, les agriculteurs français ayant un niveau de formation inférieur à la moyenne européenne et devant pouvoir réagir à de multiples problèmes, souvent difficiles à résoudre.

Mais il faut aussi souligner les mesures indirectes intervenues dans de multiples domaines, qu'il s'agisse de la formation, de l'accès au livret d'épargne entreprise ou de la prise en compte des jeunes dans la mise en œuvre de la politique laitière.

Il faudrait cependant accentuer les mesures en faveur des agriculteurs âgés, dont le départ favorise l'installation des jeunes. Déjà, la mise en place de la nouvelle indemnité viagère de départ donne une plus grande cohérence aux aides au départ et aux aides à l'installation. Ainsi, l'I. V. D. complément de retraite n'est plus attribuée qu'à ceux qui ont demandé avant soixante-cinq ans l'indemnité annuelle de départ et libère les terres prioritairement pour des attributaires de la D. J. A.

L'I. V. D. - I. A. D. est donc devenue un système de préretraite. Son montant est réévalué et elle permet de dégager des exploitations pour l'installation des jeunes.

Cependant, cette réforme n'est que partielle. Elle devra être confortée par des mesures tendant à harmoniser le montant de la retraite et à s'acheminer ainsi vers la parité, et, d'autre part, à abaisser l'âge de la retraite à soixante ans. En effet, même si les responsables agricoles sont restés longtemps muets sur ce point, même si certains d'entre eux se sont déclarés hostiles à cette évolution — comme j'ai pu le constater, récemment encore, lors d'une réunion tout à fait officielle dans mon département — il n'est pas de conversation ou de rencontre avec

les agriculteurs qui ne débouche inmanquablement sur cette question : « Pourquoi pas nous ? Ne sommes-nous pas des Français comme les autres, des Français à part entière ? »

Cette question est la traduction très littérale et très immédiate de ce que ressentent beaucoup d'agriculteurs qui se sentent sinon rejetés, du moins encore à part des autres catégories socioprofessionnelles.

M. Francis Geng. Très bien !

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Elle est juste, même si la réponse doit prendre en compte certains critères difficiles à satisfaire. La solution du problème ne peut aller cependant que dans le sens de la justice et de l'équilibre entre catégories professionnelles, c'est-à-dire vers la retraite à soixante ans.

L'harmonisation des taux et l'abaissement de l'âge de la retraite seront difficiles à réaliser. Le coût de ces mesures et son partage entre bénéficiaires futurs et solidarité nationale doit faire l'objet de négociations. Un chiffre de 3 milliards de francs a été avancé. C'est à la fois beaucoup et peu : beaucoup si on demande la totalité de la somme aux agriculteurs, peu si on y associe le budget de la nation. Il faudrait également comparer avec ce qu'a coûté l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les autres catégories socioprofessionnelles.

Autre problème difficile à résoudre : celui du nombre de trimestres de versement. Les autres catégories prennent comme base 150 trimestres de versement de cotisations pour une retraite à taux plein ; les agriculteurs remplissant rarement cette condition, une négociation devra donc intervenir.

Un autre problème, indirect cette fois, est dû à la mise sur le marché d'une masse foncière importante.

Ces questions, vous les avez étudiées, tout comme nous, de même que certaines organisations professionnelles. Des solutions ont été élaborées, des documents de travail préparés ; ils n'ont pas encore été rendus publics et tous les organismes compétents n'ont pas encore dit leur mot. Il est souhaitable d'aller vite en ce domaine.

Les membres de la commission de la production et des échanges m'ont suivi et ont unanimement souhaité que ces primes encourageantes aient le plus rapidement possible une suite et que, dès 1983, le processus soit bien engagé. En effet, si l'agriculture participe et doit participer de plus en plus activement à la vie économique de la nation, il est également souhaitable que les agriculteurs soient intégrés sans tarder au mouvement de réforme sociale que nous avons engagé et dont bénéficient les autres secteurs. La retraite à soixante ans est le symbole de cette intégration, même si elle doit s'accompagner d'autres mesures, concernant en particulier le statut des agriculteurs et celui des conjoints d'exploitants, suivant en cela le rapport de notre collègue Gérard Gouzes.

En effet, pour nous, la rigueur économique ne peut se concevoir sans la justice sociale. L'agriculture participe sans conteste à la première : les agriculteurs doivent bénéficier de la seconde au même titre que les autres catégories socioprofessionnelles.

M. Claude Michel. C'est vrai !

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Au bénéfice de ces observations, la commission de la production et des échanges a voté les crédits qui nous sont présentés et je demande à l'Assemblée de faire de même. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Pauvre M. André ! (Sourires)

La parole est à M. Couillet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles que je suis chargé de vous présenter est marqué par la stabilité. Il ne comporte aucune amélioration notable et laisse en l'état les retards hérités du passé.

En 1985, il atteindra 62,1 milliards de francs, soit une hausse de 5,4 p. 100 au lieu de 2,9 p. 100 l'an dernier.

Les cotisations professionnelles enregistrent une progression relativement modérée : plus 7,3 p. 100 au lieu de plus 9,8 p. 100 l'an dernier et plus de 20 p. 100 certaines années dans un passé récent.

M. Francis Geng. En 1982 !

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Au sein des dépenses, je soulignerai quelques aspects significatifs.

Les prestations s'accroissent de 5,3 p. 100. En fait, cette faible évolution traduit des tendances contradictoires.

Ainsi, les dépenses d'assurance-maladie, qui représentent 32,4 p. 100 du B.A.P.S.A., reflètent la diminution continue de la population agricole — moins 3,23 p. 100 de 1983 à 1985 — cette diminution étant plus marquée pour les ayants

droit que pour les assurés. Elles reflètent aussi l'accroissement de la consommation médicale et du coût moyen des prestations en raison du vieillissement de la population protégée.

L'évolution des prestations familiales est également significative. La dégradation de la structure démographique de la population agricole s'accroît.

En effet, les crédits diminuent de 1,7 p. 100 en francs courants malgré un relevement de 6,6 p. 100 des principales allocations.

C'est la conséquence de la diminution du nombre des naissances. Au lieu de 20 584 naissances en 1982, 17 895 seulement ont été enregistrées en 1983, soit une diminution de 13 p. 100. Compte tenu de l'évolution des actifs et du taux de natalité, le nombre des naissances devrait continuer à diminuer en 1984 et en 1985 au rythme de 7 p. 100 par an.

M. René André, rapporteur pour avis. Hélas !

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Cette tendance est préoccupante pour l'avenir.

M. René André, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Je reviendrai sur ce point en soulignant l'intérêt que les pouvoirs publics doivent accorder à l'installation des jeunes.

L'assurance vieillesse constitue un autre gros chapitre de ce budget. Les crédits représentent en effet 55,7 p. 100 du total et progressent de 5,7 p. 100.

Nous devons là aussi noter un double mouvement, caractérisé par une revalorisation des prestations et par une diminution concomitante du nombre des bénéficiaires, du fait de l'arrivée à soixante-cinq ans des classes creuses.

En ce qui concerne les recettes, je me limiterai à quelques remarques.

Les cotisations professionnelles augmentent relativement peu : plus 7,2 p. 100 en moyenne. Cette mesure appelle de ma part deux observations.

Elle intègre l'effet de l'exonération consentie aux jeunes qui s'installent. C'est une heureuse initiative, qui était attendue depuis longtemps par les intéressés, et souvent réclamée par nous-mêmes.

En revanche, sa mise en œuvre peut bénéficier inégalement à tous les assujettis. Depuis 1982, les textes de répartition conduisaient à une augmentation supérieure à la moyenne pour les plus hautes tranches de revenu cadastral, alors que les petits et moyens producteurs étaient assujettis à un taux inférieur.

Je suis très attaché à cette modulation. Sur ma proposition, la commission des finances avait adopté, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1982, une recommandation en ce sens, et elle s'était félicitée de la mise en œuvre de ce principe lors du débat budgétaire de 1983.

Or j'ai observé que, pour 1984, la modulation est moins marquée : en outre, il semble que le Gouvernement amorce un retour aux pratiques antérieures, en dépit des recommandations de l'Assemblée. La remise en cause de la modulation des taxes sur les céréales paraît également être à l'ordre du jour. Je veux, à ce sujet, rappeler avec gravité mon attachement et celui de la masse des petits et moyens exploitants à ces acquis de 1981 et de 1982. Leur remise en cause serait absolument inacceptable.

Restant dans le domaine des recettes, je soulignerai la faible progression de la subvention de l'Etat : plus 3 p. 100, soit moins de la moitié de la hausse des cotisations professionnelles. J'insisterai plus longuement sur son corollaire. Le prélèvement sur le fonds de réserve, de 2,5 milliards de francs, que nous découvrons, était utilisé pour pallier les difficultés de trésorerie du B. A. P. S. A. Il me paraît donc tout à fait paradoxal de diminuer les crédits de ce fonds alors qu'il faudra bien payer les intérêts des emprunts contractés pour assurer la trésorerie du B. A. P. S. A.

Cette disposition pourrait se comprendre si le fonds de réserve se révélait insuffisant, ce qui semble avoir été le cas dans le passé. Mais cela ne peut justifier le prélèvement, qui induit des frais financiers incompatibles avec une saine et rigoureuse gestion. Aussi je souhaite que cette mesure ne soit pas reconduite.

Budget sans nouveautés, ai-je dit, alors qu'il reste tant à faire. Sans développer ce thème autant que dans mon rapport écrit, je veux évoquer les principales lignes des mesures à mettre en œuvre.

Je commencerai par la retraite à soixante ans, qui est devenue un enjeu d'ampleur nationale. Depuis le 1^{er} juillet dernier, les agriculteurs sont la seule catégorie exclue de ce droit. Cette ségrégation n'est pas acceptable.

M. Francis Geng. En effet !

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. C'est pourquoi j'ai pris plusieurs initiatives afin d'inscrire dans la loi de finances pour 1985 un début d'exécution de cette mesure d'élémentaire justice.

Malheureusement, la majorité de la commission des finances les a rejetées. Elle a aussi repoussé, lors de l'examen du B. A. P. S. A., l'observation suivante : La commission des finances, de l'économie générale et du Plan constate que, malgré ses observations répétées, les agriculteurs demeurent la seule catégorie sociale privée du droit à la retraite à partir de soixante ans. Aussi la commission estime que toutes les difficultés, y compris financières, doivent être levées dès 1985 pour permettre la mise en œuvre d'un principe fondamental de justice sociale. Elle demande au Gouvernement de soumettre au Parlement des propositions en ce sens.

A l'issue de la réunion de la commission, j'ai demandé une rencontre aux deux ministres directement concernés : M. le ministre des finances et vous-même, monsieur le ministre de l'agriculture. Aucune réponse ne m'a été faite ; les agriculteurs jugeront !

Pour ma part, je considère que, malgré la charge importante que cela représente — 3 milliards de francs environ — cette revendication des agriculteurs doit être satisfaite. Certes, elle ne saurait être supportée pour l'essentiel par les cotisations des agriculteurs, car il faudrait les doubler, ce qui semble impossible.

De nombreux arguments plaident pour que le financement soit assuré pour une part par la solidarité nationale. Deux raisons militent en faveur de cette solution.

D'abord, le déséquilibre démographique est en partie le résultat d'une politique délibérée des divers gouvernements depuis 1960 ; les agriculteurs ne sont donc pas responsables de ce déséquilibre.

En second lieu, les prix agricoles étant fixés par décision politique afin d'assurer un approvisionnement du marché à bas prix, les revenus sont en conséquence limités. Ils baissent chaque année depuis dix ans, à quelques exceptions près.

Enfin, une part pourrait être demandée, sous forme de cotisation ou par un prélèvement fiscal, aux plus grosses exploitations, c'est-à-dire à celles qui disposent d'un revenu supérieur à deux fois la moyenne du revenu national.

Quant à la protection sociale des agriculteurs, elle devrait être améliorée sur deux points.

D'abord en ce qui concerne le statut des agricultrices. Sans attendre l'examen du statut juridique de l'exploitation, qui, j'en conviens, revêt une grande importance pour définir le statut des coexploitants, il serait urgent de répondre à l'attente des agricultrices, qui sont plus de 700 000 à prendre part à l'activité des exploitations.

Ainsi, le taux de la pension de réversion devrait rapidement être aligné sur celui des autres catégories, à savoir 52 p. 100.

Je propose aussi une extension de l'objet de l'allocation de remplacement-maternité. Sans affaiblir le remplacement professionnel, il semble utile de prévoir dans certains cas une aide ménagère.

En second lieu, en ce qui concerne l'aide à domicile aux personnes âgées. Je montre dans mon rapport écrit la profondeur des inégalités existantes. Je ne reprends pas la démonstration ; je veux seulement insister auprès de vous, monsieur le ministre, afin qu'une avancée substantielle soit faite dans le sens d'une plus grande justice. A cet effet, je propose deux dispositions acceptées par la commission des finances : la budgétisation du financement du vaccin contre la grippe pour les personnes de plus de soixante-quinze ans, ce qui permettrait à la M. S. A. de consacrer les fonds correspondants à l'aide à domicile, et la prise en compte d'une partie du financement de cette aide par la compensation démographique.

Monsieur le ministre, malgré de nombreuses lacunes à combler dans la protection sociale des agriculteurs, votre budget aurait pu avoir mon approbation s'il avait ouvert la voie de l'égalité pour l'âge de la retraite.

Devant l'absence de cette mesure, j'avais suggéré à la commission des finances de surseoir à l'adoption du budget en attendant les résultats de la consultation dont j'ai fait état.

Malgré mon opinion, elle a adopté le B. A. P. S. A. et invite l'Assemblée à l'adopter à son tour. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le 18 avril dernier, dans cet hémicycle, vous avez posé le problème de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les agriculteurs dans les termes suivants : « L'intention du Gouvernement est de traiter ce problème de manière telle que l'agriculture ne se sente par l'éternelle « ostracisée » de la population française. Il n'y a pas de raison qu'une couche sociale, parce qu'elle est en déséquilibre démographique, comme le sont les cheminots ou telle autre catégorie relevant d'un régime spécial de sécurité sociale, soit exclue du progrès social. »

Pourtant, avec 62 milliards 100 millions de francs, monsieur le ministre, le B.A.P.S.A. que vous nous proposez pour 1985 n'apporte toujours pas, une fois de plus, les réponses attendues par les agriculteurs.

Malgré une augmentation de 5,48 p. 100, alignée sur celle de l'ensemble du budget, il s'agit d'un budget de reconduction et même d'un budget bloqué, on la distorsion entre les cotisations professionnelles versées et les prestations reçues persiste. Une nouvelle fois, ce budget provoque des déceptions et suscite une certaine amertume chez les agriculteurs.

Certes vous me retorquez sans doute, monsieur le ministre, qu'une augmentation de 7,32 p. 100 des cotisations professionnelles, c'est peu eu égard à l'augmentation de l'an dernier qui avait atteint 9,8 p. 100. La hausse était de 16,5 p. 100 en 1983 et surtout de 21 p. 100 en 1982.

Malheureusement la modulation actuelle de l'augmentation des prélèvements ne peut pas dissimuler l'écart persistant avec des prestations qui ne s'accroissent que de 5,3 p. 100. Je redoute que le revenu de nos agriculteurs n'évolue dans le même sens et au même rythme que les sacrifices qu'on leur demande!

De plus, il faut bien le reconnaître, l'évolution de ces prestations n'a été déterminée que par les perspectives démographiques et les revalorisations qui n'interviendront qu'en cours d'année.

La distorsion flagrante et persistante entre les prestations et les cotisations condamne les agriculteurs à l'« ostracisation » que vous redoutiez le 18 avril dernier pour une partie de la population française.

Je crois qu'en dehors de la hausse des cotisations professionnelles, elle s'explique par le désengagement croissant de l'Etat dont la participation n'augmente cette année que de 3,03 p. 100 dans l'ensemble du B.A.P.S.A., à cause de l'institution d'un prélèvement de 490 millions de francs sur un fonds de réserve jusqu'à présent inexistant dans le budget.

Ce prélèvement aura sinon pour objet, du moins pour conséquence, de permettre à l'Etat de réduire sa participation, en tout cas d'alimenter les recettes du B.A.P.S.A. avec des excédents cumulés. Ceux-ci permettraient jusqu'à présent de subvenir aux besoins de trésorerie nés du décalage dans le temps entre les recettes et les dépenses.

Le nouveau poste souleve l'inquiétude et la perplexité car il ressemble, en dépit de sa nouveauté, à un « raclage » de fonds de tiroir. Il renvoie aux 102 millions de francs d'intérêts prévus dans les dépenses au chapitre de la dette et laisse donc entrevoir déjà, avant même le vote du projet de budget, les difficultés financières du B.A.P.S.A. 1985.

Avouez, monsieur le ministre, qu'il y a là de quoi inquiéter les agriculteurs et décourager les prestataires!

La forte augmentation de 13,88 p. 100 des cotisations pour l'assurance vieillesse ne sera pas compensée par un rattrapage des prestations. Au contraire, il est inquiétant d'observer, par comparaison avec les salariés, un retard important au détriment des retraités des agriculteurs.

Les chiffres montrent ainsi qu'au 1^{er} juillet 1984, entre un agriculteur cotisant au minimum, avec quinze points de retraite, et un salarié cotisant au S.M.I.C., il y avait une différence de 22 p. 100. Entre un agriculteur cotisant au maximum, avec soixante points de retraite, et un salarié cotisant au plafond de retraite de la sécurité sociale, la différence est de 43 p. 100.

De surcroît, l'agriculteur ne pourra prétendre à la retraite avant soixante-cinq ans car, cette année encore, aucune mesure de rattrapage n'a été prévue.

C'est pourquoi, me référant à votre déclaration du 18 avril dernier, je vous demande, monsieur le ministre, d'établir pour les agriculteurs l'équivalent du « rapport constant » tel que nous le connaissons pour les anciens combattants : cela permettrait d'étaler dans le temps le rattrapage nécessaire.

M. Michel Sapin. Vous êtes bien placé pour parler du rapport constant!

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Il me semble que, dans sa logique et dans son esprit, la solidarité nationale exigerait que les agriculteurs bénéficient de la retraite à soixante ans. Lorsque cette catégorie de travailleurs arrive à l'âge de la retraite, elle a déjà derrière elle des années d'un travail astreignant et difficile qui, le plus souvent, a commencé dès l'âge de quatorze ans. Monsieur le ministre, cinquante années de travail! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Nous sommes bien conscients du coût financier d'un tel aménagement, quand l'agriculture perd pratiquement 65 000 cotisants par an. Mais nous souhaitons que, dans ce domaine, la compensation démographique joue pleinement et que des négociations soient engagées à brève échéance. Nous proposons, en effet, un avancement optionnel de l'âge de la retraite.

Nous déplorons l'absence de mesures concrètes dans un autre domaine : celui de la reconnaissance du statut de la femme qui travaille sur l'exploitation, notamment de son droit à la pension d'invalidité.

Je ne veux pas faire ici de démagogie sur un sujet si discuté, mais deux problèmes méritent, à mon avis, d'être signalés, car ils reflètent bien la situation.

D'abord, sur les petites exploitations la collaboration de l'épouse s'impose : un accident ou une indisponibilité de la femme met en péril l'exploitation. Bien sûr, nous pensons que la solution à ce problème ne peut être envisagée que progressivement et suivant la taille de l'exploitation. En tout cas, nous insistons sur l'importance de ce problème.

Ensuite, nous sommes dans une période où il nous faut encourager les jeunes à s'installer sur une exploitation agricole. Nous devons prendre des mesures appropriées pour encourager effectivement la jeune fille à s'installer comme agricultrice en lui donnant une autre perspective que celle d'être toute sa vie considérée comme étant « sans profession ».

Le troisième domaine sacrifié par ce budget est celui de l'action sanitaire et sociale. Ce sont des cotisations complémentaires qui, au même titre que pour les frais de gestion des caisses, assurent le financement d'actions sanitaires et sociales à portée générale telles que le contrôle médical, la médecine préventive, l'aide sociale à l'enfance et le maintien à domicile des personnes âgées.

Autant d'actions qui ne sont pas spécifiques aux agriculteurs : elles devraient donc relever d'un système moins discriminatoire.

Je signale pour mémoire qu'il faut ajouter trois milliards de francs de cotisations complémentaires, en 1983, et les augmentations de 1984 et de 1985 aux 11,3 milliards de cotisations inscrits dans ce projet de budget.

S'agissant du maintien à domicile des personnes âgées, le régime général intervient pour 4,14 p. 100 des personnes âgées, alors que le régime agricole ne peut intervenir que pour 1,2 p. 100 d'entre elles.

L'an dernier déjà, nous faisons état de ces carences. Pour ma part, j'avais aussi demandé avec insistance la prise en compte par le B.A.P.S.A. au titre de la médecine préventive, de la vaccination contre la grippe. Cette année encore, il est très regrettable que, dans un domaine si vaste et si général, la compensation démographique n'intervienne pas.

Enfin, monsieur le ministre, je tiens à souligner la situation des départements vers lesquels se sont tournées, dans le cadre de la « décentralisation », les caisses mutuelles sociales et agricoles pour l'action sanitaire et sociale. Vous risquez de rendre la situation insupportable et inacceptable pour les départements, car vous allez faire prendre en charge à ceux-ci ce que vous n'accordez pas pour la compensation démographique.

En conclusion, je rappellerai les observations émises par la commission de affaires culturelles, familiales et sociales.

Considérant que, cette année encore, le B.A.P.S.A. ne contient aucune disposition nouvelle en matière de retraite, d'alignement des pensions des exploitants agricoles sur le régime général et d'abaissement de l'âge de la retraite, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande que des négociations sérieuses soient engagées avec les organisations concernées en vue d'aménager et d'abaisser progressivement l'âge de la retraite des agriculteurs.

Elle insiste de nouveau pour qu'un prélèvement soit opéré sur les sommes versées au régime agricole au titre de la compensation démographique, au profit de l'aide ménagère à domicile des personnes âgées, et de certains actes de médecine préventive, comme la vaccination antigrippale.

Elle souhaite qu'un dispositif soit rapidement mis en place afin de résoudre le problème de la cotisation des jeunes agriculteurs qui s'installent.

La commission demande que la prestation de congé de maternité accordée aux agricultrices soit harmonisée avec celle des bénéficiaires des régimes des artisans et commerçants.

J'avais proposé de formuler une autre observation, mais celle-ci n'a pas été retenue par la commission : elle portait sur l'exclusion du revenu agricole des pensions militaires d'invalidité et d'ascendants morts pour la France. Je demandais qu'elles ne soient plus prises en considération dans l'appréciation du revenu agricole.

La commission des affaires culturelles a approuvé le projet de budget du B.A.P.S.A. pour 1985, contrairement à l'avis du rapporteur. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Gengenwin, vous n'avez pas épuisé les quinze minutes imparties : malheureusement, vous ne pouvez pas céder votre temps de parole au rapporteur d'une autre commission.

Je n'ose pas dire à M. André combien ses collègues lui ont laissé de temps pour s'exprimer — en fait, il ne lui en reste pratiquement pas !

La parole est à M. André, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. René André, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je m'efforcerais d'être bref.

M. le président. Ne soyez tout de même pas victime de vos collègues ! (Sourires.)

M. René André, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je vais vous faire part très brièvement de mon opinion et de celle de plusieurs de mes collègues de la commission de la production et des échanges sur le B. A. P. S. A.

Ce budget ne répond ni à l'attente de la profession agricole ni à la nécessaire modernisation de l'agriculture. Déjà, l'an dernier, en le présentant, j'avais souligné que le B. A. P. S. A. était globalement insatisfaisant car il était caractérisé par une augmentation marquée de la contribution des agriculteurs, par une stagnation des prestations existantes et par l'absence de création de toute nouvelle prestation — je pensais à la retraite.

Forcée m'est de constater que ces observations sont toujours d'actualité. L'agriculteur va devoir continuer à payer plus, pour, compte tenu de l'inflation, hélas ! percevoir moins de son régime social. Un examen rapide de l'évolution de certaines prestations le démontre à l'évidence.

Les prestations vieillissent n'augmenteront que de 4,7 p. 100, si bien que la progression ne suivra pas le rythme prévisible de l'inflation. En outre, ces prestations progresseront moins vite que les cotisations, qui s'accroîtront de 7,3 p. 100, ou de plus de 8 p. 100, si l'on tient compte de l'exonération dont bénéficient les jeunes qui s'installent.

Pour les prestations de maladie et de maternité aussi, le relèvement est très insuffisant. Monsieur le ministre, vous avez parié, et de manière tout à fait irréaliste, à mon avis, sur un ralentissement de la hausse du coût des prestations et sur une faible augmentation du nombre des personnes protégées. Or, vous voyez bien qu'il s'agit là d'une des difficultés — pour ne pas parler de drame — de l'agriculture. Dans la profession d'agriculteur, le vieillissement, déjà marqué, s'accroît encore. Or une population vieillissante entraîne un accroissement de la consommation médicale.

Quant aux prestations familiales, leur relèvement est devenu inférieur au taux de l'inflation prévue pour 1985. Mais cela n'est pas pour surprendre de la part d'un gouvernement dont on ignore s'il a une véritable politique familiale. Certaines de ses décisions donnent à croire qu'au contraire, il aurait plutôt tendance à pratiquer une politique anti-familiale. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. François Loncle, rapporteur pour avis. Voilà un rapport objectif !

M. René André, rapporteur pour avis. Après l'examen de ce projet de budget en commission, je présenterai quatre observations.

La première, rituelle, est néanmoins importante : rien, absolument rien, ne pourra être entrepris utilement sans une meilleure connaissance des revenus agricoles. Vous aviez pensé, monsieur le ministre, aller vers cet objectif en vous engageant dans la voie d'une modification de la fiscalité agricole. Mais la réforme que vous avez mise en œuvre est tellement inadaptée au monde rural quelle risque de rejeter hors de la sphère productive une part croissante de la population agricole, certains petits exploitants étant condamnés à se marginaliser davantage. Cette réforme, par sa complication, a alourdi les coûts d'exploitation. Plus grave, elle n'incite pas l'investissement nécessaire dans ce secteur économique.

J'en viens à ma deuxième observation. Quelle que soit la façon dont les choses sont présentées, la baisse du revenu des agriculteurs est telle que ceux-ci ont et auront de plus en plus de mal à faire face à leurs cotisations sociales. Les pénalités de retard, vous le savez mieux que moi, en matière de cotisations sociales ont augmenté de plus de 36 p. 100 entre 1982 et 1983. Cela témoigne, non pas d'une mauvaise volonté de la part de ce secteur économique, mais tout simplement, de l'extrême difficulté que rencontrent les agriculteurs pour payer leurs charges sociales — et alors qu'ils connaissent parfaitement les risques qu'ils encourent en ne s'acquittant pas régulièrement de leurs cotisations.

Tandis que le financement professionnel — les cotisations à la charge de la profession — a augmenté l'année dernière de 9,8 p. 100, le revenu agricole, a diminué, lui de 3,3 p. 100. Qu'en sera-t-il cette année ? Les cotisations progresseront de 7,3 p. 100, ou de 8 p. 100 selon d'autres calculs. Pour une

région laitière et d'élevage, comme celle dont je suis originaire, le revenu agricole, loin d'augmenter, diminuera d'environ 10 p. 100 ! Telle est la réalité.

Troisième observation : si la profession, à qui on demande de plus en plus, est à bout de souffle, c'est que l'Etat ne veut plus ou ne peut plus participer comme auparavant au financement du B. A. P. S. A. Tous les orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné, ce qui démontre, s'il en était besoin, la gravité du problème et l'inquiétude de cette assemblée. Pour la première fois, le projet du B. A. P. S. A. n'est équilibré que grâce à un prélèvement de 490 millions sur un fonds de réserve, ce qui me conduit à poser une question et à faire deux constatations.

Ma question a trait à l'existence même de ce fonds de réserve qui, s'il est prévu par l'article 1003-5 du code rural, n'a pas encore été créé officiellement.

Ma première constatation est amère : votre capacité de manœuvre est à ce point limitée que vous êtes obligé de prélever ces 490 millions sur ce fonds spécial alors que ce dernier devait seulement pallier des insuffisances momentanées de trésorerie.

La seconde constatation est affligeante. Comme vous amputez le fonds de réserve qui aurait dû normalement servir de volant régulateur pour la trésorerie, vous êtes contraints de prévoir une dépense de 102 millions de francs représentant les intérêts qui devront être servis pour financer les emprunts contractés pour pallier les difficultés. Il s'agit là, vous en conviendrez, et pardonnez-moi l'expression, d'une gymnastique pour le moins malsaine, car elle va entraîner des frais financiers non seulement pour le B. A. P. S. A. et la Mutualité sociale agricole, mais, à terme, une augmentation des cotisations.

Pour terminer, et rejoignant l'ensemble des orateurs qui m'ont précédé, j'insiste auprès de vous, monsieur le ministre, pour vous dire combien l'ensemble de la profession souhaite sortir de cet ostracisme — certains emploient ce mot — du moins de ce ghetto social dans lequel elle est enfermée. Elle ne peut plus comprendre pourquoi elle est traitée différemment des autres catégories socio-professionnelles, pourquoi elle ne peut bénéficier de la retraite à soixante ans...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Que ne l'avez-vous fait auparavant ?

M. René André, rapporteur pour avis. ... ni pourquoi le conjoint ne ressortit pas à un statut semblable à celui qui régit d'autres professions. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. François Loncle, rapporteur pour avis. Vous n'avez pas eu le temps de le créer ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous auriez pu, en effet, y penser plus tôt !

M. René André, rapporteur pour avis. Ne parlez pas tous ensemble, je ne vous comprends pas ! (Nouvelles protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Georges Labazée. Vous avez très bien compris !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur André, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René André, rapporteur pour avis. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Ils disent simplement la même chose : que cette inégalité statutaire est plus que centenaire et que vous avez eu beaucoup de temps. Je suis ministre depuis peu, mais on y travaille.

M. René André, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je suis député depuis moins longtemps que vous...

M. André Soury. C'est assez facile !

M. le ministre de l'agriculture. Je ne le suis plus !

M. René André, rapporteur pour avis. ... et je me souviens également de promesses...

M. le président. Vous n'avez plus le temps !

M. René André, rapporteur pour avis. Je termine.

M. le président. Vous avez fait mieux que vos collègues ! (Rires.)

M. Georges Labazée. Au moins sur la forme !

M. René André, rapporteur pour avis. Vous êtes arrivés en promettant beaucoup, vous avez suscité beaucoup d'espoirs. Alors, il faut les tenir ces promesses, surtout en ce qui concerne cette retraite à soixante ans qu'attendent les agriculteurs.

Pour terminer, monsieur le président, la commission, ne me suivant pas...

M. Georges Labazée. Heureusement !

M. René André. *rapporteur pour avis.* ... a émis un avis favorable sur le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Personnellement, je reste opposé à ce budget qui n'est pas celui dont la profession a besoin, celui dont l'agriculture a besoin, et j'invite l'Assemblée à ne pas le voter. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, que savent les Français de leur agriculture ? Si presque chacun d'entre nous a des racines rurales plus ou moins proches, échappent-on aux images complaisantes du « geste auguste du semeur » ou de *L'Angelus* de Millet ? Et, même si nos références sont plus prosaïques, combien d'habitants des villes, appartenant généralement au monde salarié, raisonnent encore à partir des vieux clichés du bas de laine, des lessiveuses garnies et du trésor caché de l'abondance agricole ?

Depuis ma prise de fonction, je me suis attaché à expliquer aux Français la situation réelle de l'agriculture et des agriculteurs, du fait notamment de la baisse des revenus agricoles entre 1974 et 1981, d'une ampleur que n'a connue aucune autre catégorie sociale, explication que j'ai même cru devoir illustrer, peut-être vous en souvenez-vous, l'an passé, à cette même tribune, en vous présentant quelques graphiques.

M. René Bourget. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture. Mais je me suis aussi attaché à tenir aux agriculteurs le langage de la vérité économique et celui de la solidarité sociale. Les périodes de crise économique sont propices à la diffusion d'informations excessivement alarmistes et suscitent des vocations multiples de docteurs miracles. Elles favorisent aussi le repliement sur les égoïsmes catégoriels et le renforcement des forts au détriment des faibles. La situation actuelle de l'agriculture ne justifie ni panique ni fuite en avant. Elle appelle une analyse lucide du contexte économique en rapide évolution dans lequel elle s'inscrit, et une action concertée et cohérente des pouvoirs publics et des organisations professionnelles pour adapter notre agriculture, toute notre agriculture, à ce nouveau contexte.

Aussi, me réservant d'évoquer plus en détail, en répondant à l'ensemble des questions, y compris à certaines de celles des rapporteurs, certains aspects particuliers de la politique agricole du Gouvernement, j'ordonnerai mon propos initial autour de trois thèmes : la situation présente de l'agriculture et l'action du Gouvernement au cours de la période récente ; le projet de modernisation dans le cadre duquel s'inscrit le budget qui vous est proposé pour 1985 et les principes politiques de l'action gouvernementale en agriculture.

D'abord, la situation présente de l'agriculture et l'action du Gouvernement au cours de la période récente.

A la différence d'autres secteurs, les difficultés présentes ne sont pas le résultat de l'immobilisme ni du manque de volonté d'entreprendre, bien au contraire. En l'espace d'une génération, les agriculteurs, grâce à un effort d'organisation et de modernisation considérable, ont amélioré constamment leur productivité. Sur vingt ans, les gains en ce domaine, par semaine de travail, ont été plus rapides que dans toute autre branche de l'activité économique française jusques et y compris dans la pétrochimie.

Cet effort, leur effort, a permis au pays de passer, pour la plupart des produits, d'abord de la pénurie à l'autosuffisance — nous assurons notre indépendance nationale dans l'ordre alimentaire — et, depuis quelques années, à une capacité exportatrice qui situe la France au deuxième rang mondial, loin derrière les Etats-Unis, de peu devant les Pays-Bas.

Mais c'est de ces efforts et de ces succès que naissent aujourd'hui les problèmes, puisque la crise économique et financière internationale limite les marchés mondiaux et les rend à la fois plus difficiles, plus instables et globalement moins solvables.

C'est dans cette situation et pour que puisse se poursuivre la construction européenne qu'il nous fallait sauver et rénover la politique agricole commune. C'est ce qui a été fait sous la présidence française. Plusieurs rapporteurs ont analysé ces décisions. Je les en remercie.

En dépit des difficultés actuelles, tous les agriculteurs doivent assumer ce résultat car l'échec de cette entreprise aurait eu des conséquences que, pour le coup, je n'hésiterais pas à qualifier de dramatiques.

M. René Bourget. Exactement !

M. le ministre de l'agriculture. Les discussions au sein du conseil agricole de la Communauté ont permis de parvenir, après des semaines de dures négociations, à un accord sur les prix, à un accord sur les montants compensatoires monétaires et à un accord sur les modifications de la politique agricole commune, lesquels ont ouvert la voie à un accord plus large sur le budget lors du sommet des chefs d'Etat à Fontainebleau.

Sans eux, nous aurions vu s'effondrer les soutiens de produits organisés par la politique agricole commune et nous aurions probablement vu celle-ci se « renationaliser » en grande partie, ce qu'aucun des pays d'Europe — la France pas plus que les autres — n'est capable de soutenir à niveau d'aide agricole.

Les accords sur les prix — j'y reviens — sont l'aspect le plus traditionnel de cette négociation. Dois-je toutefois rappeler qu'une habitude particulièrement dommageable s'était instaurée à Bruxelles, consistant à fixer les prix avec un retard croissant par rapport au début de la campagne, au 1^{er} avril ? On a même vu des négociations de prix aboutir le 30 juin ! Or, pour la seconde fois en quinze ans seulement, l'accord sur les prix a été conclu en temps et en heure — et d'ailleurs, je crois pouvoir dire que c'était un bon accord pour la France.

Quant aux montants compensatoires monétaires, c'est un sujet qu'aucun des rapporteurs n'a abordé à cette tribune. Terminé ! On les a oubliés — on a raison d'ailleurs — sauf peut-être M. Loncle qui a fait allusion à leur démantèlement final de 80 p. 100 le 1^{er} janvier...

M. Roland Huguet, *rapporteur pour avis.* Moi aussi !

M. le ministre de l'agriculture. ... et M. Huguet aussi.

Vous rappelez-vous combien ce sujet était revenu dans quasiment toutes les interventions lors de notre débat précédent ? En tout cas, dans le monde agricole, maintenant on n'en parle plus, ce qui est une très bonne chose, car l'institution de ces barrières douanières édiées et maintenues au cours des années au détriment de la compétitivité de nos producteurs nationaux, nous a porté le plus grand tort, notamment dans le secteur du porc. Leur démantèlement constitue donc l'un des principaux acquis de cette négociation.

Je vous montre un graphique qui illustre mon propos.

De 1973 à 1984 est retracée, en rouge, l'évolution des prix agricoles en ECU ; en noir l'évolution des prix agricoles en francs et, en jaune, la pénalisation imposée à la France par les montants compensatoires monétaires, faute de démantèlements assez rapides.

M. Jacques Blanc. En 1981, les montants compensatoires monétaires étaient supprimés !

M. le ministre de l'agriculture. Comme ils étaient supprimés en 1973 !

M. Jacques Blanc. Mais vous les avez rétablis !

M. le ministre de l'agriculture. Ils ont été créés en 1969...

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Par M. Chirac !

M. le ministre de l'agriculture. ... et ils seront supprimés à nouveau en 1985.

M. le président. Pouvez-vous laisser ce graphique pour les archives du président ?

M. le ministre de l'agriculture. Vous souhaitez le contempler, monsieur le président ? Mais vous me le rendez ! (*Sourires.*)

M. le président. Merci !

M. le ministre de l'agriculture. Quoi qu'il en soit, il me semble, mesdames et messieurs les députés, que ce graphique est d'un intérêt optique considérable.

Le troisième accord porte sur la rénovation de la politique agricole commune. Les systèmes de soutien financier des marchés agricoles instaurés en période de dépendance globale, d'insuffisance alimentaire de la Communauté, sont devenus trop coûteux et inadaptés, dès lors qu'ils s'appliquent à des productions excédentaires. Il n'est plus possible de produire indistinctement n'importe quel produit dans des quantités illimitées et à des prix garantis.

Au moins trois d'entre vous, messieurs les rapporteurs, sont revenus sur cette constatation hélas ! redoutable. Mais il nous faut bien faire avec.

Je crois — litote : je suis sûr — que nos agriculteurs eux-mêmes se font de leur métier une idée trop noble pour accepter que la seule perspective offerte à leur activité soit de produire sans limite pour les frigos, les entrepôts ou les alambics publics.

M. Michel Sapin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Aussi, parallèlement au renforcement d'organisations communes de marchés dans les secteurs qui, tel celui des fruits et légumes, étaient pratiquement absents des règlements initiaux de cette politique agricole commune, une maîtrise de la dépense agricole doit être recherchée dans les secteurs excédentaires, suivant des règles adaptées à chacune de ces productions.

Cette action difficile, mais inévitable, aurait dû être entreprise depuis longtemps déjà. C'est depuis de nombreuses années que la production laitière dans la Communauté a dépassé le niveau au-delà duquel il y a saturation des marchés mondiaux usuellement solvables.

J'ai souvent cité le cas des années 1977-1978 ; mais, recherche faite, c'est probablement antérieur.

Une action correctrice engagée dès ce moment-là aurait évité le recours à des disciplines brutales. Elle aurait été de l'intérêt de la France, dont la production s'est développée, au cours des dernières années, à un rythme nettement inférieur à celui de ses partenaires. En obtenant que la base juridique de calcul des quotas nationaux soit l'année 1981, année où la part de la France dans la production communautaire était plus importante qu'en 1983, je pense avoir pu rattraper une partie du temps perdu ; mais je n'ai pu, et je le regrette, rattraper le temps perdu du fait de la négligence et du manque de courage des gouvernements qui nous ont précédés. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Les accords réalisés sur ces problèmes agricoles ont ouvert la voie à un accord durable sur les questions budgétaires.

L'épuisement des ressources communautaires exposait la politique agricole commune à mourir, soit de la peste, soit du choléra :

La peste d'une gestion parcimonieuse, au jour le jour, des finances communautaires, par une commission contrainte à des coupes aveugles et imprévisibles dans le financement de la principale politique commune, à titre essentiel l'abaissement des restitutions ou le retard dans les délais de paiement de l'inter-vention ;

Le choléra d'une discipline budgétaire excessivement rigide, enfermant la politique agricole dans le carcan d'une norme *a priori* et dessaisissant les ministres de l'agriculture de leurs responsabilités puisque, jusqu'à nouvel ordre, la politique agricole commune se définit par l'ouverture de droits et par des incitations qui doivent être honorées dans leur totalité dès l'instant que les droits sont remplis. Rendre cela compatible avec un carcan budgétaire fixé par des enveloppes trop rigides n'est évidemment pas simple et probablement pas bon pour la politique agricole commune.

Les accords réalisés ont permis d'assurer un financement continu de la politique agricole commune en 1984 et de l'asseoir sur des bases plus stables pour l'avenir. Je ne sous-estime pas les contraintes auxquelles la France a dû souscrire pour que se poursuive une politique agricole commune au total profitable à nos agriculteurs. Je n'ignore pas les difficultés qu'entraînent les limitations de certaines productions — comment les ignorais-je ? — ni celles qu'entraînent la révision de certains mécanismes de garantie, ou encore une répercussion insuffisante des prix européens — c'est le cas du lait.

Mais vous êtes-vous interrogés, mesdames et messieurs les députés, sur la nature et sur l'intensité des difficultés que rencontrerait notre agriculture si elle était livrée sans protection ni organisation de marché au libre jeu du marché mondial dont l'évolution spéculative des prix ruinerait des secteurs entiers de production ?

M. Pascal Clément. Il n'en a jamais été question.

M. Georges Labazée. Demandez à M. François Guillaume !

M. le ministre de l'agriculture. On n'en était pas loin. Monsieur Clément, attendre sept à huit ans de trop pour réformer la politique agricole commune et risquer de voir tomber le couperet budgétaire sans regarder ce qu'on fait et en plafonnant d'un seul coup les enveloppes, poussant la totalité des gouvernements à reprendre, sur le plan national, mais avec beaucoup moins de puissance et de moyens, ce qui se fait du point de vue des soutiens de prix au niveau communautaire était la vraie menace ; c'est la raison pour laquelle je n'ai eu de cesse, dès que j'ai pris mes fonctions, d'aboutir à cette réforme sur le lait et je crains — M. Bayou est là et le sait bien — la même chose pour le vin.

Au prix de sacrifices certains, les principes du Marché commun agricole ont pu être sauvegardés et même en partie restaurés, si l'on regarde par exemple les distorsions que provoquaient les M. C. M. — J'en parlerai tout à l'heure. Tel était bien l'objectif essentiel que poursuivait, mesdames et messieurs, le Gouvernement français.

Celui-ci s'est attaché à prendre, au plan national, les dispositions qu'appelle la situation difficile de certains secteurs de production. Ces dispositions procèdent d'une analyse économique précise de ces difficultés et d'une concertation active avec les organisations professionnelles responsables. Active, dans tous les sens du mot, cela n'a échappé à personne. Il faut, pour conduire cette analyse, mettre en œuvre cette concertation et arrêter les dispositions appropriées, des lieux privilégiés : ce sont notamment les offices par produit, complètement opérationnels depuis un an.

Toutefois, lorsque les difficultés rencontrées revêtent un caractère exceptionnel, il est normal qu'elles soient évoquées dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler une conférence, réunissant sous des formes adaptées les organisations professionnelles agricoles et les pouvoirs publics. Ainsi, une concertation particulièrement approfondie a été menée, dans le cas du lait, avec les organisations professionnelles à vocation générale et les représentants de l'interprofession laitière. J'ai tenu personnellement de nombreuses réunions, dans le cadre des conférences laitières — première phase en mai, deuxième phase en octobre.

Les principales conclusions de cette concertation sont au nombre de quatre.

Premièrement, le Gouvernement a tenu le plus grand compte des observations des interlocuteurs professionnels, notamment en ce qui concerne les modalités et l'ampleur des aides au départ, le mode de répartition des quantités de référence et les dispositions de caractère industriel et social.

Deuxièmement, le Gouvernement a respecté tous ses engagements financiers : le secteur laitier bénéficiera de plus d'un milliard de francs supplémentaires au titre de 1984, auxquels s'ajoutent les enveloppes des prêts bonifiés destinés à faciliter l'adaptation des entreprises et l'allègement des charges financières des producteurs endettés.

Troisièmement, le Gouvernement a arbitré les désaccords qui ont pu apparaître au sein de la profession et a pris ses responsabilités en vue d'éviter aux producteurs français d'être exposés à la sanction du superprélèvement communautaire. Permettez-mois d'insister sur ce point.

Enfin, le Gouvernement a poursuivi l'objectif prioritaire qu'il s'était assigné : assurer la poursuite de la modernisation de nos exploitations laitières et de l'installation des jeunes dans le respect de nos engagements communautaires. Les mesures prises en vue d'inciter les producteurs les plus âgés à cesser de livrer du lait, d'une ampleur sans comparaison avec les actions de même nature mises en œuvre par nos partenaires, se sont révélées particulièrement adaptées à cet objectif.

En quelques mois, le Gouvernement a assuré la cessation d'activité de plus de 50 000 producteurs de lait — quelque 51 000 en fait — libérant un potentiel de production de l'ordre de 1 700 000 tonnes. Encore s'agit-il là d'une estimation prudente, puisque le potentiel libéré devrait atteindre 1 900 000 tonnes. Mais j'ai fixé à 10 p. 100, en espérant bien qu'il sera moindre, le pourcentage d'agriculteurs qui renonceraient à leur engagement de cesser l'activité laitière. Plus de 16 000 primes ont déjà été payées. Si c'est de la bureaucratie, l'Assemblée nationale me donnera-t-elle acte qu'il s'agit là au moins de bureaucratie efficace ? Je préfère dire pour ma part : d'une administration au service du public.

M. René André, rapporteur pour avis. Cela ne fonctionne pas encore !

M. Jean-Louis Goasduff. On n'a pas à se glorifier d'une diminution de production !

M. le ministre de l'agriculture. Quand on a des marchés en excédent, on ajuste, monsieur Goasduff !

M. Jean-Louis Goasduff. On cherche d'abord des débouchés extérieurs !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie ! Nous sommes en situation de libre entreprise, et nous avons simplement voulu soutenir une production. Le fait qu'on ne passe pas sous économie administrée — vous ne le souhaitez pas plus que nous, alors ne faites pas semblant ! — implique qu'on ajuste l'offre à la demande quand la demande est en baisse, point final ! Ou alors, vous défendriez l'économie administrée bien au-delà de ce que croient la plupart des membres de cette assemblée. Ce serait un retournement de situation très étonnant, mais vous nous tiendrez informés plus en détail de vos convictions sur le fond : je n'ai pas, pour ma part, bien compris !

M. Didier Chouat, Goasduff, collectiviste !

M. le ministre de l'agriculture. La situation des producteurs de viande bovine appelle aussi une analyse concertée et des dispositions exceptionnelles, dans le cadre d'une conférence « viande bovine ».

La situation très dégradée du marché de la viande bovine a été aggravée par un apport massif de vaches de réforme, du fait de la réduction de la production laitière. Malgré un déclenchement anticipé de l'intervention communautaire — j'avais insisté sur cette demande — malgré des achats massifs par l'office des viandes : jusqu'à 8 000 tonnes par semaine ! malgré les mesures de toute nature déjà prises pour dégager le marché et pour développer la consommation, les producteurs de viande bovine connaîtront, en 1984, une perte sévère de revenu. Celle-ci risque de les conduire à renoncer à cette production, alors que les experts s'accordent à penser que, d'ici à un an et demi ou deux ans, la diminution du cheptel laitier entraînera une insuffisance de l'offre de viande bovine. Cette chance, la France ne peut s'interdire de la saisir.

Aussi le Gouvernement se propose-t-il d'examiner avec la profession, au cours de la conférence convoquée à cet effet le 8 novembre — après-demain — un ensemble de mesures exceptionnelles destinées à lutter contre la dégradation du marché et à assurer la pérennité de l'offre de viande pour l'avenir. Ces mesures tiendront compte également de la baisse du revenu de nos éleveurs.

En effet, sans disposer aujourd'hui d'informations suffisamment étayées sur l'évolution du revenu agricole en 1984, puisque la commission des comptes de l'agriculture n'examinera le compte prévisionnel 1984 que le 21 novembre prochain et que ce compte n'est pas encore « bouclé », je crois cependant pouvoir indiquer que cette évolution sera globalement à peu près stable. Cette relative stabilité, qui reste à confirmer, ne doit toutefois pas dissimuler des évolutions très divergentes suivant les secteurs de production : si les rendements exceptionnels atteints par la production céréalière feront plus que compenser une évolution défavorable des prix, par contre, les producteurs de viande bovine devraient connaître une chute brutale de leur revenu, alors que le revenu moyen de ce secteur est déjà inférieur à la moyenne des revenus agricoles.

Ces disparités interpellent le monde agricole. Elles expliquent l'action du Gouvernement en vue de les corriger, action qui n'a pas seulement un caractère conjoncturel mais revêt aussi un caractère structurel, au travers notamment de la fiscalité — j'y reviendrai dans un instant. En effet, les mesures qu'appelle la situation des différents secteurs de production pour en prévenir ou en pallier les difficultés doivent trouver leur cohérence dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur l'orientation des productions et l'organisation des filières.

J'en viens ainsi au deuxième volet de mon propos : moderniser l'agriculture et les filières agro-alimentaires.

Pour donner toutes ses chances à notre agriculture et offrir des perspectives aux hommes et aux femmes qui y travaillent et qui en vivent, le Gouvernement poursuivra et accentuera l'action engagée dans les domaines clés que sont l'enseignement agricole, la recherche, l'installation des jeunes, la modernisation des exploitations et l'adaptation de nos industries agro-alimentaires.

Je lisais ce matin un commentaire de presse selon lequel mon budget sacrifiait l'avenir au court terme.

M. Pascal Clément et M. Maurice Dousset. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture. N'approuvez pas trop vite, messieurs, ce journaliste s'est purement et simplement trompé ! Il a dû travailler trop tôt ou trop hâtivement, sans même disposer des indices de progression des différents postes de mon budget, ceux-là mêmes qui montrent les priorités que le Gouvernement a retenues.

On ne renverse pas sans faire des choix difficiles la tendance historique, séculaire, à l'accroissement des prélèvements obligatoires. Aussi est-ce à la lumière d'un contexte budgétaire très rigoureux qu'il convient d'apprécier le projet de budget pour 1985 de l'agriculture. Ce dernier comporte un ensemble très important de mesures au service des priorités de long terme que je viens d'énoncer.

Des agriculteurs mieux formés : voilà bien une des clés essentielles de la modernisation de ce secteur. Tout le monde en est d'accord sur les bords de cette assemblée comme du Sénat. Mais puis-je rappeler que la gauche a créé, en quatre ans, trois fois plus d'emplois par an dans l'enseignement technique agricole que l'ancienne majorité durant tout le septennat précédent ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Didier Chouat. C'est irréfutable !

M. le ministre de l'agriculture. Parler vrai est bon, mais agir vrai est encore meilleur !

En 1985, le secteur de l'enseignement agricole bénéficiera de cent créations nouvelles d'emploi et de cinquante transformations indiciaires ou administratives d'emploi ; au total, ce sont cent cinquante agents supplémentaires qui participeront à l'œuvre de rénovation de l'enseignement agricole public dont un vote unanime des deux assemblées a reconnu, au printemps dernier, le caractère essentiel.

La loi du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public est appliquée dès la première année dans les trois domaines où elle a fixé des orientations :

Les effectifs, que je viens d'évoquer ;

La mise à parité de situation des personnels enseignants avec les corps homologues de l'éducation nationale : trois mesures touchant au statut des personnels enseignants et administratifs constituent autant d'étapes significatives dans cette voie ;

Enfin, l'harmonisation du taux des bourses avec celui de l'enseignement technique de l'éducation nationale. La dysharmonie antérieure constituait une anomalie douloureusement ressentie dans le milieu rural. Une augmentation de 9 p. 100 de la dotation permet de franchir une seconde étape dans ce sens, après les mesures prises en 1984.

Quant aux crédits destinés aux établissements d'enseignement agricole privé, ils sont augmentés de près de 5 p. 100. Dois-je rappeler qu'ils l'avaient déjà été de 27 p. 100 en 1984 ? Je ne nie pas que l'enseignement agricole privé en avait bien besoin, mais une progression d'un tiers en deux ans : nul ne dira que l'avenir est sacrifié au court terme, puisqu'il s'agit là de la formation des hommes.

D'ailleurs, le projet de loi visant à établir des relations contractuelles avec ces établissements privés devrait être débattu d'ici à quinze jours par votre assemblée. Chaque chose vient à son heure, après ce qu'il faut de maturation pour inscrire une action nouvelle dans la durée. J'avais pris, s'agissant de ce projet de loi, un engagement de délai : il sera tenu.

Au total, les crédits consacrés à l'enseignement agricole public et privé augmenteront, en 1985, de 6,6 p. 100. Sachant que l'augmentation globale du budget civil de l'Etat est de 4,3 p. 100, le Gouvernement confirme nettement, en l'espèce, la priorité donnée aux actions de formation.

Je ne manquerai pas d'évoquer ici l'effort consenti au titre du développement agricole, dont plusieurs rapporteurs ont d'ailleurs fait état. Sous ce vocable générique s'épanouissent l'expérimentation, la recherche, le conseil aux exploitants dans leurs choix économiques, la recherche de la productivité au meilleur coût. C'est l'immense effort de vulgarisation interne à la profession, qu'il s'agisse des technologies agricoles ou de la bonne gestion des stocks et des comptabilités. Au moment où la performance de l'exploitant, sa maîtrise du processus et des coûts de production sont décisives pour sa compétitivité, il importe de donner au développement agricole son efficacité maximum.

En concertation et bien souvent en accord avec la profession, notamment avec les chambres d'agriculture, j'ai préparé une réforme du développement — dont les textes constitutifs datent de 1966 — que je présenterai aux organisations professionnelles dans quelques semaines, en vue d'aboutir à des textes réglementaires opérationnels dès le début de l'année prochaine, la négociation avec la profession devant s'achever à la fin de cette année. Cette réforme visera à mieux articuler les instances de décision et les instances d'orientation, à substituer progressivement le financement de programmes à celui de structures, à faire une place au fait régional et microrégional, à favoriser la mobilité des personnels du développement, enfin à améliorer et à diversifier le financement du développement agricole, notamment les taxes parafiscales qui y concourent.

L'installation des jeunes est une autre priorité de ce budget. Là encore, nous travaillons pour l'avenir. Installer des jeunes bien formés sur des exploitations viables est un objectif essentiel de l'action du Gouvernement. On mesure que la poursuite de cet objectif ne constitue pas un vœu pieux à l'aune d'un effort dont l'ampleur est sans commune mesure avec les actions de même nature mises en œuvre par nos partenaires de la Communauté, qui n'ont guère ce souci.

Du fait du doublement du montant moyen de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 75 p. 100 en quatre ans. De moins de 8 000 en 1980, ils sont passés à 14 335 en 1983 ; nous plafonnons un peu cette année.

L'enveloppe consacrée à cette action s'élèvera à 940 millions de francs en 1985, en augmentation de près de 24 p. 100 par rapport à 1984 : voilà un pourcentage qui témoigne d'une priorité ! 940 millions en 1985 contre 220 millions en 1980 : voilà une comparaison qui définit une politique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Micau. Vous n'avez pas compté les trois dévaluations !

M. le ministre de l'agriculture. Il y a un reste substantiel, monsieur Micau, sinon nous ne serions pas passés de 8 000 à 14 000 installations en quatre ans. Je sais calculer en quantités physiques !

Cet effort trouve également sa traduction dans les mesures qui ont été prises en matière de prêts bonifiés d'installation. Le plafond d'encours de ces prêts a été récemment augmenté d'un tiers et porté à 400 000 francs, tandis que l'enveloppe 1985 affectée à ces prêts s'élèvera à 4,5 milliards de francs, soit une augmentation de 88 p. 100 en quatre ans !

L'importance des mesures d'aide apportées ainsi à chaque installation et le niveau qu'elles atteignent globalement dans le budget de l'Etat imposent que le régime d'attribution assure les meilleures conditions possibles pour la réussite de la pérennité de ces installations. Tel est l'objet de la réforme opérée par le décret du 8 août 1984, qui modifie les conditions d'octroi de ces aides afin d'éviter des installations ne reposant pas sur une capacité technique ou une maturité professionnelle suffisantes.

Pour conforter cette politique d'installation, et en diversifier les instruments, plusieurs initiatives nouvelles ont été ou vont être mises en œuvre.

La ligne nouvelle créée au budget de 1984 et destinée à des actions spécifiques en faveur de la pré-installation dans des zones sensibles voit sa dotation augmenter de 12,5 p. 100. Ces actions sont, je le rappelle, mises en œuvre en liaison étroite avec les régions. Beaucoup de parlementaires présents dans l'hémicycle ont d'ailleurs suivi de près leur réalisation sur le terrain.

Sur le plan fiscal, j'ai annoncé au congrès de la fédération nationale du Crédit agricole à Deauville que nous poursuivons certaines pistes. Je ne détaille pas maintenant. C'est un autre valet de notre débat sur lequel j'espère pouvoir revenir.

Dans le domaine social, les jeunes agriculteurs bénéficieront en 1985, pour la première année de leur installation, d'une exonération plafonnée de leurs cotisations sociales.

Enfin, en ce qui concerne le crédit, le plan d'épargne-entreprise représentera un instrument complémentaire de financement. Cette nouvelle formule permettra de faire bénéficier la reprise ou la création d'une exploitation agricole d'un prêt à taux privilégié — 8 p. 100 actuellement —, d'un montant proportionnel à l'effort d'épargne consenti par l'agriculteur ou par sa famille.

Le Crédit agricole a eu l'heureuse initiative de compléter le dispositif légal en proposant aux agriculteurs qui s'installent un prêt complémentaire consenti au taux de 9 p. 100 dans la limite de la moitié du prêt principal.

Vous le voyez, mesdames et messieurs les députés, l'effort des pouvoirs publics ne se relâche pas, bien au contraire, pour assurer le renouvellement des générations et élever le niveau technique des chefs d'exploitation. Les pourcentages d'augmentation que je viens de citer sont parmi les plus significatifs de mon budget. Vous n'en trouverez pas de pareils dans le budget de fonctionnement. Ils sont bien représentatifs d'une priorité donnée à l'avenir.

Il nous faudra prolonger cet effort, sans précipitation cependant. Je ne peux, en effet, accepter de voir le caractère familial de nos exploitations remis en cause.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Et je me prends à douter du légendaire bon sens paysan quand j'entends certains dirigeants professionnels, et non des moindres, évoquer sans remords de conscience la nécessité de faire partir vingt-cinq mille producteurs de lait par an jusqu'à la fin du siècle. Je l'ai entendu !

M. Michel Lambert. Eh bien !

M. le ministre de l'agriculture. Quelle agriculture nous préparent-ils, ceux-là, et quel aménagement du territoire ?

M. Guy-Michel Chauveau. Ce sont des irresponsables !

M. le ministre de l'agriculture. Je me réfère, quant à moi, à d'autres finalités et je préfère que cette action trouve son prolongement dans la politique de modernisation des exploitations.

A cet égard, la principale innovation viendra du nouveau règlement communautaire, que nous continuons à discuter et qui viendra se substituer aux anciennes directives sociostructurelles. Ce nouveau règlement permettra la mise en œuvre de « plans d'amélioration des exploitations » — les P. A. M., plans d'amélioration matérielle, dans le jargon communautaire — suivant une procédure plus souple et des critères moins exigeants que ceux applicables aux plans de développement, dont la rigueur administrative était peut-être excessive. L'assouplissement et la simplification de la procédure communautaire — accompagnés, je l'espère, d'une ouverture plus large du système — devraient permettre à un nombre plus important d'exploitants de s'engager dans la voie d'une modernisation avec l'aide de l'Etat.

L'action de caractère national en faveur de la modernisation est également sauvegardée et développée par le budget pour 1985. Ainsi, dans le domaine essentiel des investissements productifs, les autorisations de programme en faveur de l'irrigation, du drainage et des grands équipements hydrauliques augmenteront de 4,5 p. 100. On pourrait souhaiter mieux, mais ce pourcentage est déjà supérieur à la progression d'ensemble des investissements de l'Etat dans le budget civil.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. C'est compter sans les annulations de crédits en cours d'exercice !

M. le ministre de l'agriculture. Quant aux crédits de paiement, ils augmenteront de 27 p. 100.

Chacun d'entre vous, mesdames et messieurs les députés, connaît les discontinuités qu'a engendrées la mise en œuvre brutale des moyens tendant à redresser nos équilibres financiers et à assainir, quoi qu'il en coûte, aussi soudainement que possible, les finances nationales. Nous corrigeons maintenant les à-coups de cette action et nous opérons ainsi une première remise en ordre avec une augmentation de 27 p. 100 des crédits de paiement.

De même, les dotations des sociétés d'aménagement régional augmenteront en moyenne de 3,5 p. 100 en autorisations de programme et de 25 p. 100 en crédits de paiement.

Les engagements pris par le ministère de l'agriculture à l'égard des régions seront respectés et tiendront compte de la dérive monétaire. Je rappelle, en outre, que les crédits du ministère de l'agriculture seront complétés, en 1985, par un apport du fonds interministériel pour l'aménagement du territoire, au titre des contrats de plan Etat-région, pour un montant qui devrait être de l'ordre de 140 millions de francs.

Moderniser les exploitations agricoles, c'est, bien sûr, encourager l'investissement et l'amélioration constante de l'outil technique ; c'est également améliorer la productivité de l'exploitation par un conseil adapté aux agriculteurs et par un encouragement aux formes groupées d'équipement.

En ce qui concerne le conseil aux agriculteurs, le budget pour 1985 comporte l'inscription de lignes budgétaires nouvelles, dotées de près de 30 millions de francs pour assurer la mise en œuvre d'actions touchant à la gestion et à la conduite technique des exploitations. Aide au conseil de gestion, relance agronomique, réduction des coûts de production et diffusion de l'information en agriculture, tels sont les thèmes retenus pour ces actions nouvelles, qui seront mises en œuvre en étroite concertation avec les organismes de développement.

La modernisation de l'outil de production et l'amélioration du niveau technique des exploitants agricoles n'ont un sens que si une action persévérante et concertée d'organisation des marchés, de promotion des produits et de développement des entreprises de transformation et de commercialisation est poursuivie, avec le concours de tous les acteurs des filières agro-alimentaires, de l'amont à l'aval.

Dans cette perspective, les offices par produit constituent tout à la fois des outils irremplaçables de dialogue au sein des filières et des moyens d'actions coordonnées des pouvoirs publics et des organisations interprofessionnelles. Les crédits d'intervention mis à leur disposition ont crû de façon très importante au cours des dernières années. Pour 1985, les subventions aux offices seront globalement en augmentation de près de 26 p. 100 et s'élèveront à quelque 3,8 milliards de francs.

Le développement des entreprises du secteur agro-alimentaire constitue, lui aussi, une orientation prioritaire. Cela se traduit par le maintien des aides aux investissements au niveau élevé où elles ont été portées au cours des dernières années, soit 447 millions de francs. Leur mise en œuvre suit deux procédures : celle du fonds d'intervention stratégique, dont la dotation a été plus que doublée conformément aux orientations du Plan, et celle de la prime d'orientation agricole, dont les critères et

les modalités d'attribution ont été récemment modifiées, en vue d'en accroître l'efficacité et d'en accélérer le versement. Son champ d'application est cependant plus limité puisque l'action du fonds d'intervention stratégique remplace la sienne pour les parties les plus modernisatrices de cette politique.

Les difficultés réelles que rencontre notre agriculture s'analysent davantage comme une crise de croissance et d'adaptation que comme l'indice d'une régression inéluctable. Tout indique que la production agricole est un atout majeur pour notre pays, à condition que soient engagés les efforts commerciaux, technologiques et de recherche, seuls susceptibles d'ouvrir de nouveaux débouchés et de permettre de nouvelles applications, notamment non alimentaires.

L'agriculture fournira de plus en plus la matière première des industries du futur. D'ores et déjà la maîtrise des biotechnologies fait l'objet d'une compétition très vive. La France a engagé, dans ce domaine, un effort de recherche très important que confirment les orientations budgétaires pour 1985.

Prenez l'exemple de l'I.N.R.A., bien que ses crédits figurent non dans mon budget mais dans celui de mon collègue M. Curien. Là aussi c'est l'avenir que nous préparons en privilégiant des priorités de cette importance. Ainsi l'I.N.R.A. bénéficiera, en 1985, de la création de 58 emplois de chercheur et d'une progression de près de 10 p. 100 de ses crédits d'investissement. Cet organisme pourra notamment engager l'an prochain la construction du centre de recherches en biotechnologie de Jouy-en-Josas.

Vous pouvez donc constater, mesdames et messieurs les députés, que l'action engagée en vue d'élever la productivité des exploitations agricoles et des entreprises de transformation, de renforcer les filières et d'ouvrir de nouveaux débouchés est une action cohérente, pour laquelle le Gouvernement consentira en 1985 un important effort budgétaire.

Après avoir décrit les orientations prioritaires de cet effort, je crois utile d'en indiquer la mesure et la signification.

L'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture s'élèvera, en 1985, à 105,5 milliards de francs, soit une progression de 5,8 p. 100 par rapport à 1984. Cette augmentation est parallèle à celle du budget de l'Etat pris dans son ensemble ; elle est nettement supérieure à celle des budgets civils qui, en moyenne, croîtront de 4,8 p. 100 et non de 4,3 p. 100 comme je l'ai indiqué tout à l'heure par erreur.

La notion de « dépenses bénéficiant à l'agriculture » est une notion traditionnelle qui sert de base au budget de programmes du ministère de l'agriculture. Elle reflète mieux la réalité de l'effort public en faveur de l'agriculture que les seuls crédits inscrits au fascicule budgétaire *stricto sensu* de mon ministère.

L'évolution globale de cet effort, qui comprend, je le rappelle, les crédits de mon ministère, ceux du B.A.P.S.A., qui lui sont supérieurs, la contribution française aux communautés européennes pour la partie qui intéresse l'agriculture, les crédits de l'I.N.R.A. et les trois fonds spéciaux du Trésor relatifs à l'eau, à la forêt et à l'élevage, souligne clairement que le Gouvernement a entendu traiter l'agriculture et le secteur agro-alimentaire de façon équitable, ce qui est le signe clé de mon budget pour 1985.

Le Gouvernement a également voulu l'intégrer pleinement à l'action entreprise en faveur de la modernisation de notre appareil productif.

Cette action ne revêt d'ailleurs pas qu'un aspect budgétaire. Il est en effet essentiel que la modernisation de l'agriculture ne soit plus entravée par des difficultés qui naîtraient de l'adaptation des règles fiscales ou des structures juridiques dans le cadre desquelles s'exerce cette activité.

C'est pour cela qu'une mission d'études a été confiée à votre collègue Gérard Gouzes, qui remettra demain son rapport au Premier ministre. Le moment n'est donc pas encore tout à fait venu, aujourd'hui, de débattre du contenu de ce rapport. Je veux simplement souligner, à ce propos, l'importance que j'attache à la réflexion qui a été conduite, ma volonté d'exploiter rapidement ce rapport et d'organiser, sur la base de ses analyses et de ses propositions, une concertation approfondie avec les organisations agricoles.

L'enjeu est en effet important. Les définitions juridiques actuelles de l'exploitation agricole sont rarement explicitées et, quand elles existent, elles sont parfois contradictoires.

Dans un secteur aussi vital pour notre pays, il n'est plus possible que l'imprécision des structures juridiques ou leur inadaptation puisse continuer à être un frein à la modernisation du secteur ou une menace pour ceux qui prennent le risque d'investir pour progresser.

Par ailleurs, au problème de ce statut juridique de l'entreprise agricole, dont l'obscurité ne permet pas de traiter correctement la question de la faillite en agriculture, dont l'obscurité décourage l'installation et pénalise le fonctionnement courant de l'agriculture, est liée la situation non seulement juridique mais aussi sociale de tous ceux qui, sans être chefs d'exploitation ou salariés, travaillent dans les exploitations et qui ne sont encore trop souvent définis que par leur lien avec l'exploitant. Je pense, certes, aux aides familiaux, mais surtout, mesdames et messieurs — et deux de vos rapporteurs en ont parlé — à toutes celles qui ne sont pas administrativement définies autrement que comme femme du chef d'exploitation et dont les droits juridiques sur l'outil de travail familial sont inférieurs à ceux dont disposent les femmes travaillant dans toute autre activité collective que l'agriculture en France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je suis en fonctions depuis une vingtaine de mois ; or la France connaît cette situation dramatique depuis plus d'un siècle. Vous me permettez donc d'accueillir avec un sourire les reproches qui me sont faits de ne pas aller assez vite. Le rapport, dont j'ai obtenu de M. le Premier ministre qu'il le demande à M. Gouzes, est la première mise en forme systématique et juridique de l'inventaire de tout ce qui a été dit, pensé sur ce sujet avec l'examen approfondi des solutions possibles et leur mise en cohérence.

Je prends à cette tribune, de la manière la plus solennelle, l'engagement de donner à ce travail son prolongement réglementaire en tout cas, législatif si possible et si nécessaire, aussi rapidement qu'il sera possible. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ce rapport concerne à la fois la faillite en agriculture, la distinction entre le patrimoine d'exploitation et le patrimoine personnel et le statut des conjoints. C'est donc un ensemble considérable qu'il faut prendre à bras-le-corps et chacun sait que cela fera mal, car des intérêts sont investis dans le conservatisme des situations.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. M. le Président de la République, lors de son déplacement en Aquitaine, a d'ailleurs évoqué — rappelant le rapport confié à M. Gouzes — ce statut de l'exploitation agricole « que l'on aurait dû mettre depuis longtemps en place ». C'est bien ce à quoi je veux m'employer.

Le rapport de Gérard Gouzes sera rendu public dans quelques jours ; il permettra d'organiser le travail administratif et la concertation avec le monde agricole sur une base claire et solide, j'en suis convaincu.

Ce rapport pose d'ailleurs le problème du statut social des agriculteurs, notamment au regard de leur cessation d'activité. Je demeure, en effet, frappé comme vous, mesdames et messieurs les députés, par l'ampleur de la revendication qui s'exprime en faveur de l'abaissement de l'âge de la retraite dans les campagnes, s'agissant d'un métier dont nul n'ignore le caractère pénible et souvent contraignant. Le Gouvernement, sachez-le, en est conscient.

Je n'enlève aucun mot, aucune phrase, aucune inflexion aux propos que j'ai tenus au printemps à cette tribune. Je continue en effet à considérer qu'aucun argument ne peut s'opposer à ce que toutes les catégories sociales de Françaises et de Français soient traitées de la même façon. Mais chacun doit convenir que, lorsqu'un pays à l'urgent besoin, pour préserver son indépendance nationale, d'assainir ses équilibres financiers, d'abord celui de sa balance extérieure mais également, pour ce faire, celui de ses finances publiques, cette priorité générale peut retarder des choix par ailleurs évidents sur le plan de la logique, de l'éthique et de la justice sociale. Nous avons une absolue priorité : mettre de l'ordre dans les affaires financières de la France. Je ne pense pas que nous recevions des conseils contraires. (Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)

Je peux seulement regretter d'être arrivé trop tard au ministère de l'agriculture, sinon l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite en agriculture n'aurait pas subi un nouveau retard.

La fiscalité peut et doit aussi être un outil de progrès économique. Telle est bien la signification de la disposition qui a été récemment soumise à votre approbation en vue d'améliorer encore le régime d'imposition des stocks à rotation lente et d'éviter notamment aux éleveurs d'acquiescer un véritable impôt sur l'inflation.

De même, la modernisation de l'agriculture suppose la mise en place d'instruments de gestion adaptés. C'est pour cette raison que nous portons une telle attention à la définition de méthodes de comptabilité. Le Gouvernement a voulu abaisser les seuils de passage automatique au réel, afin que la connaissance des revenus agricoles soit plus complète.

Cela est fondamental quant à la perception qu'ont l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de l'agriculture. Mais cet abaissement des seuils suppose, comme l'a dit précédemment à cette tribune mon collègue chargé du budget, que les méthodes de comptabilité soient adaptées et simples. Je suis d'ailleurs heureux de pouvoir m'exprimer de manière convergente avec mon collègue chargé du budget, sur ce point. *(Sourires.)*

Nous devons très prochainement compléter le mandat de travail qui a été donné au groupe professionnels-administrations qui, depuis quelques mois, a contribué largement à la réflexion gouvernementale sur la fiscalité agricole.

J'en arrive au troisième et dernier point de ce propos qui sera, je tiens à vous rassurer, un peu plus bref. Il s'agit de savoir si la modernisation de l'agriculture est une référence pour l'économie et la société française.

Dans la mesure où nous sommes dans un débat budgétaire, j'ai beaucoup évoqué ce qu'a été, au cours des derniers mois, l'action de l'Etat et les moyens que lui donnera, pour 1985, ce budget, dont je viens de vous dresser les grandes perspectives.

Or il n'est pas inutile de souligner que cette action de l'Etat s'exerce au service de la modernisation de l'agriculture au moment où tant de bons esprits, anciens prophètes et nouveaux convertis rassemblés, font, au contraire, de l'effacement de l'Etat la condition *sine qua non* de tout redressement économique. Il y a d'ailleurs bien de la confusion doctrinale sur un certain nombre de banes !

M. Michel Lambert. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. Mais enfin, passons.

J'indique, entre parenthèses, qu'il faudra bien que ceux qui plaident pour le désengagement économique de l'Etat nous disent un jour, mais de manière concrète et précise, comment ils traduisent cela en agriculture. *(Très bien ! sur les banes des socialistes.)* De nombreux livres vont être publiés prochainement ; je peux donc vous annoncer que j'ai un programme de lecture dont j'attends, à cet égard, de vives découvertes.

M. Pascal Clément. C'est l'exception qui confirme la règle !

M. le ministre de l'agriculture. S'il s'agit de l'exception qui confirme la règle, on comprend, au vu d'une exception de cette taille, pour assurer la balance des paiements, que la règle ne vaut pas grand-chose. *(Rires sur les banes des socialistes.)*

Sans doute l'Etat n'est-il pas qualifié pour tout faire, notamment pour produire. J'ai même — et vous ne le pardonnerez, mesdames et messieurs les députés — quelque gloire à dire que j'ai été le premier à vous proposer un critère net permettant de nous débarrasser de l'intervention de l'Etat où elle n'a que faire et où elle se révèle inefficace, c'est-à-dire là où tout est dans l'art et la manière de produire. Il y a eu, à cet égard, je l'ai toujours reconnu, une confusion dont le mouvement socialiste a eu bien du mal à se sortir.

Cependant le fait de délimiter les secteurs dans lesquels l'intervention de l'Etat est incapable de tout effet, car, techniquement, cela n'a jamais marché nulle part — les expériences historiques sont hélas ! nombreuses — n'implique nullement que l'Etat doive renoncer en quoi que ce soit à toute action. Cela nécessite au contraire qu'il renforce sa vraie fonction, celle de réguler les flux, car il en va des flux économiques comme des flux de circulation : on ne circule bien que lorsque les voies sont balisées, les feux rouges mis aux bons endroits, la police abondante et sachant sanctionner. C'est ainsi qu'est établie l'égalité entre les conducteurs ; cette intervention assure nos libertés parce qu'elle est détaillée, pointilliste, et qu'elle règle les flux de circulation. Cela constitue un assez bon modèle du rôle de l'Etat dans l'organisation de l'économie ; il doit être le régulateur des flux, mais laisser à chaque conducteur, pardon, à chaque producteur, la totalité de sa liberté, de son autonomie de transaction, de voyage, d'orientation. *(Applaudissements sur les banes des socialistes.)*

M. René André, rapporteur pour avis. Encore faut-il savoir régler la circulation !

M. le ministre de l'agriculture. Oui, cette image apporte quelque clarté dans un débat où l'agriculture est partie prenante. Je sais en effet que les plus libéraux, ceux qui veulent

le désengagement de l'Etat, vont passer leur temps et après-midi, à cette tribune, à réclamer davantage d'interventions de l'Etat.

M. Michel Lambert. C'est certain !

M. le ministre de l'agriculture. Nous le savons tous et nous nous apprêtons à ce débat avec le sourire.

M. Pascal Clément. Allons ! Allons !

M. le ministre de l'agriculture. Il faut bien que nous sourions un peu !

M. René André, rapporteur pour avis. Ne monopolisez pas le sourire !

M. le ministre de l'agriculture. Je n'ai nulle prétention à aucun monopole, et surtout pas à celui du sourire !

M. René André, rapporteur pour avis. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en donne bien volontiers acte, monsieur le député.

Ce n'est pas spécialement le paradoxe de l'agriculture, secteur économique où l'étatisme n'a jamais produit que la pénurie, métier d'hommes et de femmes libres, indépendants, attachés à leur liberté individuelle mais solidaires, que de ne pas pouvoir se passer de l'action économique de l'Etat. C'est, quand on y réfléchit sereinement et sans passion, la vérité profonde de toute notre vie économique.

Ce qui s'est passé à propos de la production laitière en est un assez bon exemple. L'un des rapporteurs a repris cette analyse. En effet si le problème avait été pris à temps, à la fois par la profession et par les pouvoirs publics dans tous les Etats membres — car, en la matière, les responsabilités sont largement partagées — la puissance publique aurait pu accompagner, par des mesures incitatives et progressives, la cessation d'activité des producteurs les plus âgés et le renouvellement se serait vraisemblablement opéré, certes sans croissance globale de la production nationale, mais aussi sans obligation de limitation administrative du droit de produire.

Il y a cinq ou six ans, la puissance publique communautaire, actionnée par les gouvernements, n'a pas joué son rôle pour prévoir, alerter, négocier. Je dois à la vérité de dire, au demeurant, que, quand bien même l'aurait-elle fait, je n'ai pas l'absolue conviction que la profession aurait à l'époque été à même d'entendre ce langage. Mais je ne réécirai pas ici une histoire qui ne s'est pas déroulée.

Au printemps dernier, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, il n'y avait plus d'autre solution que celle qui a été retenue. C'est moi, je le reconnais, qui ai baptisé cette solution de police laitière et non pas d'économie laitière. Il s'agit de répartir aussi équitablement et aussi efficacement que possible, du point de vue économique, un droit à produire qu'il a fallu contourner. Je déclare avec force que seul l'Etat est à même de garantir que cette répartition se fera avec transparence et équité.

Sans doute, doit-il le faire intelligemment et avec le souci de coller au plus près des réalités économiques et c'est la raison pour laquelle les suggestions de l'interprofession laitière ont été écoutées attentivement, et, pour la plupart d'entre elles, prises en considération.

Mais suivre ceux qui, pour des raisons strictement idéologiques, faisaient le procès de ce qu'ils ont appelé la lourdeur administrative des quotas et ne proposaient d'autre solution que le flou et l'aléatoire du résultat cumulé de toutes les décisions individuelles aurait été prendre le risque d'exposer des milliers, voire des dizaines de milliers de producteurs à la sanction du super-prélèvement communautaire. En conscience, je n'ai pas voulu prendre ce risque. *(Applaudissements sur les banes des socialistes.)*

Produire, c'est décider, c'est décider vite, c'est prendre des risques et prendre des décisions qui ont nécessairement un caractère arbitraire et partiel. Gérer, au contraire, c'est s'assurer que chacun sera traité de la même manière, selon des règles transparentes et justes, avec le temps de l'examen et de la réflexion.

M. Didier Chauat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. L'Etat est fait pour gérer, pas pour produire. Les conditions de ces deux actes sont antagoniques. Mais dès lors que l'on soumet une production aux contraintes de la gestion, il faut en accepter, en assumer les caractéristiques.

A dire vrai, on peut et on doit attendre davantage de l'Etat, et notamment qu'il mette ses capacités et ses moyens au service de la prévision, de l'accompagnement, de l'appui aux évolutions qui s'imposent aux acteurs économiques.

C'est cette conception qui explique les choix que traduit et qu'assume ce budget : il demeure un budget aux couleurs nettes et tranchées — même si le noir est un peu moins noir et le rose un peu plus rose que l'an passé — parce que des priorités ont été choisies et qu'il est nécessaire, pour que ces priorités disposent de moyens significatifs, qu'il y ait des non-priorités, c'est-à-dire des secteurs dont nous sachions assumer que les moyens stagnent, voire diminuent.

Les priorités affirmées sont les mêmes que l'an dernier, parce que, dans ce domaine, la continuité est une condition de l'efficacité.

L'Etat a joué son rôle, également, en favorisant l'accord social signé entre l'interprofession laitière et les organisations syndicales de salariés, afin de prévenir les conséquences inévitables de la réduction de la production sur l'emploi.

Quand on se méfie à l'excès de l'Etat, on ne le voit intervenir qu'*a posteriori*, c'est-à-dire comme brancardier ou comme policier. Je suis assez fier que, pour la première fois à ma connaissance dans toute l'industrie française, un accord entre partenaires sociaux ait pris le problème de l'emploi en compte avant qu'il ne se pose de manière brutale, afin de le traiter de façon économiquement intelligente, socialement équitable et humainement adaptée.

Il en va des réticences à l'égard de l'Europe comme de celles envers l'Etat : on ne traitera pas les difficultés européennes par moins d'Europe mais par mieux d'Europe. Cela veut dire, concrètement, que la politique agricole commune a besoin de n'être plus la seule politique européenne commune, que l'élargissement doit être préparé avec le temps et les précautions nécessaires, ce qui suppose qu'il soit au préalable assumé. Soyons capables d'anticipation et de prévision dans l'ordre social comme dans l'ordre communautaire !

Telles sont, mesdames et messieurs — en vous priant de m'excuser à la fois d'avoir été trop long et de n'avoir pas évoqué tous les sujets et notamment le B. A. P. S. A. sur lequel je reviendrai à la fin du débat — quelques considérations d'ordre général qu'il me semblait nécessaire d'exprimer devant vous en conclusion de cette présentation de mon budget.

Si l'agriculture est considérée souvent, du point de vue tant économique que social, comme un segment un peu à part dans la société française — mais c'est de moins en moins vrai — la manière dont s'y traitent les problèmes de la modernisation et du rassemblement des efforts individuels et collectifs peut n'être pas sans intérêt pour notre société tout entière.

Ce ne serait pas, à mes yeux, la plus mauvaise façon de rendre justice à l'agriculture et aux agriculteurs et de donner à ceux-ci toute leur place dans la nation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Soury.

M. André Soury. Je vous ai écouté avec attention, monsieur le ministre, mais si je prends acte de certains de vos engagements, vous n'avez pas levé, loin de là, l'appréhension qui est la nôtre à la suite d'événements récents, qui ont amorcé un net infléchissement de la politique d'expansion annoncée à partir du changement de majorité en juin 1981.

Je pense notamment à l'accord sur les prix agricoles pour la campagne 1984-1985, conclu le 31 mars, et au sommet de Fontainebleau des 25 et 26 juin.

Dans les deux cas, la politique du Gouvernement français s'est inscrite dans celle de la commission de la Communauté européenne tendant à ajuster l'offre à la demande par une diminution de la production. Cela a conduit à accepter un compromis particulièrement défavorable à l'agriculture française et qui inquiète, à juste titre, toutes les organisations syndicales agricoles.

J'ai eu l'occasion, le 3 avril dernier, dans le débat sur les structures agricoles, de critiquer les décisions prises en matière de prix, et notamment l'institution des quotas laitiers, dont l'application provoque sur le terrain un véritable dérèglement de la production laitière, condamne une partie de l'emploi dans les laiteries et conduit à de fortes arrivées sur le marché de viande dont nos producteurs n'avaient pas besoin.

Se sont depuis ajoutées les décisions du sommet. Parmi les concessions les plus contestables, je veux en souligner quatre.

Première concession : le remboursement à la Grande-Bretagne qui représente l'équivalent de sept points de revenu des agriculteurs français et européens. Alors qu'on ne cesse comme autre-

fois, comme du temps de M. Méhaignerie de nous dire que la France est tenue de respecter les règlements européens ou que, face à ses partenaires, elle ne peut faire plus, cet accord constitue une entorse grave aux principes du traité de Rome. Il ouvre la porte à des comportements égoïstes et risque de faire école tant parmi les actuels pays de la C. E. E. que parmi les candidats à l'adhésion. Nous comprenons mal que depuis vingt ans la France soit toujours contrainte à la discipline européenne alors que d'autres pays y échappent allègrement.

Deuxième concession : l'Allemagne et les Pays-Bas ont obtenu de revaloriser leurs prix agricoles grâce à des financements européens, au risque d'entretenir une concurrence inégale au moins aussi préjudiciable que les montants compensatoires monétaires. Le principe de l'unicité des prix demeure en fait inappliqué.

Troisième concession : l'absence de mesures réelles contre les importations de produits de substitution et contre les matières grasses végétales. Seul le gluten de maïs fait l'objet de négociations commerciales multilatérales. Les autres actions, notamment celles concernant la taxation des matières grasses végétales, du soja, etc., sont en sommeil. L'entrée massive de soja est pourtant préoccupante.

En 1983, le déficit a atteint 8,2 milliards de francs contre 7,4 en 1982. Or une partie de notre production est liée à ces importations qui nous ont valu les quotas laitiers. Pourriez-vous nous assurer, monsieur le ministre, que ce mal persistant ne nous conduira pas à l'instauration d'autres quotas ?

Deux inconvénients sont à relever : les U.S.A. disposent d'un moyen de pression qu'ils ont déjà utilisé : l'embargo. En même temps la hausse des cours du dollar se répercute sur les coûts de production. Ainsi, pour les premiers mois de 1984, malgré un recul des importations en volume de 7 p. 100, la valeur s'est accrue de 30 p. 100. Cette évolution illustre le risque que fait peser sur une partie de notre production le « modèle » soja.

Enfin, quatrième concession, le coup d'accélérateur donné à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, avec toutes les conséquences dramatiques que cette adhésion aura pour de nombreux secteurs de notre économie et pas seulement d'ailleurs de l'agriculture. Nous comprenons que toute la profession agricole, avec toutes ses organisations, se dresse contre cette aventure.

Le projet de budget s'inscrit, pour une large part, dans cette politique européenne. Il ne privilégie pas l'expansion de notre agriculture. Il poursuit la politique antérieure, chiche en investissements publics, pourtant porteurs d'avenir, et il ne se donne pas les moyens d'une véritable justice sociale, notamment pour la retraite à soixante ans.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Soury, puis-je vous interrompre ?

M. André Soury. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Soury, je vous écoute avec un intérêt soutenu et beaucoup d'attention. Vous voulez l'expansion de l'agriculture française, mais pouvez-vous me dire à qui vous comptez vendre nos produits ?

M. André Soury. Je vais y venir.

M. le ministre de l'agriculture. Cela m'intéressera vivement !

M. André Soury. Les objectifs du 9^e Plan que nous avons eu beaucoup de mal à faire inscrire dans les P. P. E., ne seront pas tenus bien qu'ils soient modestes et en dépit de l'heureux effet de cliquet qu'ont constitué les contrats de plan avec les régions.

Certains chapitres, en net progrès, sont en fait des mesures d'accompagnement de la politique de réduction de la production organisée par Bruxelles. Il en est ainsi des crédits destinés à l'application des quotas laitiers et du financement des contrats de stockage à court terme du vin, abandonnés par la Communauté. Cet accompagnement est cependant nécessaire et nous approuvons le fait que ces crédits soient mis à la disposition des offices concernés ; mais nous aurions néanmoins préféré les voir affecter à des actions d'expansion plutôt qu'à « faire passer » la politique européenne.

Les crédits d'installation, compte tenu des engagements antérieurs, prennent acte de la baisse prévisible du nombre de candidats à l'installation, qui s'inscrit dans le nouveau contexte politique que je viens d'évoquer. Les thèses malthusiennes de Bruxelles prévalent contre l'intérêt des peuples.

D'abord, contre l'intérêt de ceux qui ont faim et que pillent sans vergogne les grands pays capitalistes, à commencer par les U.S.A. L'aide alimentaire, autour de laquelle il est fait beaucoup de bruit, n'est en fait qu'un alibi permettant aux pillleurs de sauver les apparences.

Ensuite, contre l'intérêt de ceux qui peuvent produire et qui, de plus en plus nombreux, se retrouvent sans travail et beaucoup sans ressources, ce qui restreint d'autant les débouchés pour les produits agricoles et autres.

Le monde peut faire autrement. Nous pouvons faire autrement. Mais il faut, il est vrai, changer de politique. En vous présentant quatre propositions, je vais de ce fait, monsieur le ministre, répondre à votre question.

Il faut, en premier lieu, développer une véritable solidarité internationale. Pour répondre aux besoins humains, trois actions sont essentielles : arrêter le pillage des pays pauvres, illustré par un endettement fabuleux ; maîtriser les importations qui perturbent les marchés en faisant prévaloir un prix rémunérateur pour les producteurs ; contraindre les multinationales à respecter les intérêts des peuples et des Etats.

Il faut, en deuxième lieu, affirmer la vocation agricole de l'Europe et de la France. Naturellement, cela passe par la résistance à l'hégémonie américaine sur les marchés alimentaires. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les U.S.A. ont utilisé l'arme alimentaire et le continent. Un ancien secrétaire d'Etat à l'Agriculture ne dit-il pas, parlant de l'alimentation d'ici à la fin du siècle : « Son efficacité politique peut même être supérieure à celle du pétrole. »

Dégagée de la tutelle des U. S. A., l'Europe doit promouvoir une politique d'exportation, débarrassée de toute discrimination politique. Il faut en finir avec la gestion absurde des marchés, en développant des contrats d'approvisionnement réguliers à court et moyen terme, sur la base des intérêts mutuellement avantageux. Et puis, le marché intérieur peut être largement développé. L'augmentation du pouvoir d'achat aura deux effets : d'une part, des débouchés nouveaux seront créés pour les produits agricoles communautaires ; d'autre part, la modification des habitudes alimentaires entrainera des besoins en produits nobles : viandes, fruits et légumes, etc.

En troisième lieu, et c'est là un point important, il faut instaurer un véritable esprit communautaire.

Depuis longtemps, et particulièrement depuis l'adhésion de la Grande-Bretagne, l'Europe n'a pas l'esprit communautaire.

Loin de nous, monsieur le ministre, l'idée de vouloir cesser l'Europe. Nous pensons, au contraire, qu'il est impératif de faire respecter les trois principes qui la fondent : la préférence communautaire, l'unité de prix, qui passe par la suppression des distorsions de concurrence, et la solidarité.

Les dépenses doivent naturellement être maîtrisées. Nous ne sommes pas partisans de financer n'importe quoi. Deux considérations sont à prendre en compte. Encaisser des recettes nouvelles en taxant les produits qui proviennent de pays tiers et qui concurrencent les productions européennes dans des conditions déloyales : éviter les gaspillages en pénalisant les productions artificielles des usines à lait, par exemple, et en instaurant le plafonnement par la distribution de primes par exploitation.

En quatrième lieu, il faut déployer les atouts de l'agriculture française.

La diversité des terrains et des climats, la richesse des traditions locales, la capacité des agriculteurs à maîtriser les techniques nouvelles, la structure familiale des exploitations agricoles, sont autant de facteurs favorables à l'expansion de l'agriculture. Mais deux conditions doivent être respectées : d'une part, fonder la production agricole sur la valorisation des ressources naturelles du pays, sur les économies d'énergie et de matières importées ; d'autre part, privilégier la qualité, non seulement pour une clientèle riche, mais aussi pour l'ensemble des consommateurs.

Au total, on le voit, aucune limitation de production n'est fatale, et le commerce extérieur peut s'épanouir pour le plus grand profit de tous les pays, sous réserve d'une condition majeure, que je ne peux développer ici : sortir de la crise dans laquelle nous sommes plongés. Cette crise a une apparence, avez-vous dit monsieur le ministre : « la surproduction et le gonflement des stocks ». Ce n'est en effet qu'une apparence. La crise découle en fait des structures capitalistes auxquelles il faut avoir le courage de s'attaquer.

C'est pourquoi les mesures nationales prises par le Gouvernement devraient non pas accompagner la politique de Bruxelles, mais soutenir l'expansion de notre agriculture en contribuant à l'édification de nouvelles coopérations entre tous les pays qui le souhaitent, dans le respect des intérêts et de l'indépendance de chacun.

Dans ce cadre, le problème du revenu est fondamental. Or, depuis dix ans, à deux exceptions près, il n'a cessé de baisser. En 1984, il s'inscrira encore à la baisse. Une telle réduction ne peut être supportée par aucun secteur économique. Il est grave que des producteurs de viande estiment n'avoir pas connu une telle situation depuis la crise de 1953.

C'est pourquoi il est tout à fait justifié de prendre des mesures pour maintenir au moins le revenu antérieur, particulièrement pour les petites et moyennes exploitations plus fragiles économiquement.

Ce que vous avez accepté dans les négociations communautaires et votre projet de budget ne permettent pas de mettre en œuvre une telle politique. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra lors du vote du budget de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Dousset.

M. Maurice Dousset. Monsieur le ministre, en présentant votre budget, vous avez déclaré que cette année l'agriculture bénéficierait d'un traitement équitable, et vous avez insisté sur ce mot « équitable » qui, dans votre esprit, renvoie à la notion de justice à laquelle les agriculteurs sont particulièrement attachés.

A la lumière de cette considération, je me suis interrogé sur la portée réelle de ce budget et sur le point de savoir s'il prépare l'avenir.

Certes, votre budget, et vous l'avez démontré, monsieur le ministre, est en augmentation par rapport à celui de l'an dernier. Encore heureux ; il était tellement mauvais — je crois que c'est votre propre terme — l'an dernier qu'il paraissait inconcevable de faire pareil cette année. Votre budget est-il pour autant bon ? Vous venez de mettre en avant certains progrès substantiels, dans quelques secteurs, qui pourraient laisser croire à une augmentation considérable. Or il ne progresse que de 4,3 p. 100. Cela veut dire qu'en francs constants il égresse, qu'il augmente moins que le budget général et que l'inflation prévue pour 1985.

M. le ministre de l'agriculture. Puis-je vous interrompre, monsieur Dousset ?

M. Maurice Dousset. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Il faut considérer la masse totale des actions de l'Etat dans le secteur agricole. Cette masse s'élève à 105 milliards de francs, soit une progression de 5,8 p. 100 par rapport à l'année dernière, et non pas de 4,3 p. 100 comme vous venez de le dire.

C'est une progression strictement équivalente et non pas inférieure à celle du budget général, et en tout cas plus forte que celle de l'ensemble des budgets civils.

M. Jacques Blanc. Juste un mot, monsieur le président.

M. le président. Non, M. Dousset est le porte-parole de votre groupe et je pense que vous lui faites confiance.

Veuillez poursuivre, monsieur Dousset.

M. Maurice Dousset. Le budget de l'agriculture dont nous discutons aujourd'hui n'est bien en augmentation que de 4,3 p. 100. Je ne parle pas bien sûr des autres budgets que nous aurons l'occasion d'examiner et dont certains chapitres concernent l'agriculture.

Mais je reconnais que certains postes augmentent sensiblement. Ainsi, pour l'enseignement agricole public et privé, un effort a été fait, moins pour le privé que pour le public, il est vrai.

M. Pierre Métais. Pas sur les trois dernières années !

M. Maurice Dousset. A ce sujet, j'aimerais que les crédits de 1984 non utilisés soient récupérés pour que l'augmentation soit également correcte pour l'enseignement privé.

Les crédits pour les jeunes agriculteurs augmentent de 24 p. 100. Mais cette hausse correspond au doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs décidée l'an dernier. Vous avez reconnu, monsieur le ministre, que le nombre d'installations

plafonne autour de 14 000. Et en 1985, avec les crédits prévus, nous ne pourrions arriver qu'à un chiffre de 10 000 à 11 000 installations, ce qui est insuffisant.

Pour l'office du lait, les crédits augmentent de presque 100 p. 100, chiffre record. Mais si l'on fait abstraction des sommes destinées à la cessation de l'activité laitière, et dont le principe est acquis depuis plusieurs mois, l'augmentation n'est plus que de 14 p. 100.

Pour le B.A.P.S.A., ainsi que mes collègues MM. Gengenwin et André l'ont noté, les cotisations augmentent moins pour les agriculteurs qu'en 1983, mais elles progressent malgré tout de 7,3 p. 100, et cela bien que le revenu des agriculteurs soit en baisse. Pour les seules cotisations vieillesse, l'augmentation sera de près de 14 p. 100, alors que les agriculteurs sont aujourd'hui les seuls à ne pouvoir bénéficier de la retraite à soixante ans. Vous avez d'ailleurs semblé le regretter, monsieur le ministre. Encore faudrait-il que cette retraite à soixante ans soit accompagnée par une véritable retraite complémentaire qui permette aux exploitants agricoles de toucher une retraite comparable à celle des salariés.

Les crédits d'investissement sont encore davantage sujets à caution. Les chiffres contenus dans le « bleu » budgétaire ont été établis à partir du budget voté en 1984. Or, cette année, comme les deux années précédentes, les crédits d'investissement ont été amputés en cours d'exécution d'environ 25 p. 100. Qu'en sera-t-il pour 1985 ? Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, que les crédits que nous allons voter seront pour une fois définitifs ? J'attends sur ce point un engagement solennel de votre part car, en dix ans, les crédits d'équipement — mais vous n'êtes pas seul responsable — ont diminué de 35 p. 100 en francs constants et, en 1984, le budget d'équipement ne représentait plus que 60 p. 100 de celui voté en 1982. Il est grand temps d'arrêter cette dégradation des crédits d'équipement.

Ce budget prépare-t-il l'avenir ? Je ne le pense pas, car il est préoccupant sur plus d'un point.

Je veux d'abord parler des quotas laitiers et du plafonnement durable de la production laitière qui va entraîner des bouleversements considérables dans notre appareil de production, à court terme sur les secteurs du lait et de la viande, à plus long terme sur les autres productions.

Le budget que vous avez consacré à la cessation d'activité va permettre de dégager en année pleine 1,7 million de tonnes. C'est déjà beaucoup, mais il faut comparer notre effort à celui engagé par nos partenaires européens. Ainsi, le gouvernement néerlandais va consacrer l'équivalent de 408 millions de francs à la cessation d'activité. Chaque producteur recevra 1,76 franc par litre de lait non livré, dans la limite de 250 000 litres. Cela correspond à une prime maximale de 448 000 francs. C'est beaucoup plus que ne recevront les producteurs français dans le meilleur des cas.

De plus, vous ne vous êtes engagé sur ce programme que jusqu'à la fin de la campagne. Or l'analyse du président du S. N. J. A., M. Teyssedou — qui exprimait une crainte et non un souhait, contrairement à ce que vous avez dit, monsieur le ministre — cette analyse, disais-je, montre que ce sont 25 000 producteurs par an qui devront arrêter la production pendant dix ans pour arriver à résoudre correctement le problème des excédents. Au total, 250 000 producteurs devront disparaître, soit l'équivalent de dix Lorraines en crise. Je sais, monsieur le ministre, que vous contestez ce chiffre, mais, pour qu'une unité de production laitière soit rentable, pour qu'une étable soit équilibrée, il faut qu'elle produise environ 150 000 litres de lait par an. Or c'est aujourd'hui le cas de 17 p. 100 seulement des exploitations françaises. Comment feront les autres pour atteindre cette taille ? Croyez-vous sincèrement, monsieur le ministre, que les quotas dégagés pour les 68 000 agriculteurs prioritaires y suffiront ? Certainement pas !

Vous bloquez l'attribution des quotas supplémentaires à 200 000 litres. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que c'est une erreur compte tenu de la concurrence que vont nous faire les autres pays d'Europe du Nord. Il faut savoir, par exemple, qu'en 1984 la moyenne des étables aux Pays-Bas se situe déjà à ce niveau. Je considère que c'est une catastrophe pour l'élevage français et pour la production de lait. Et ce ne sont pas les 5 000 litres à chaque producteur dans un certain nombre de cas qui résoudre la question. Comme on dit chez moi, cela ne fait même pas une vache, mais trois trayons sur quatre ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Douset ?

M. Maurice Douset. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je confirme mon refus absolu d'envisager l'hypothèse avancée par le président du S. N. J. A. Quand il a parlé du départ de 25 000 personnes chaque année jusqu'à l'an 2 000, c'était un souhait, une recommandation qu'il faisait au Gouvernement.

M. Jacques Blanc. Non, non, ce n'est pas vrai !

M. Charles Fèvre. Vous déformez !

M. le ministre de l'agriculture. Dieu merci pour nous tous, il l'a écrit. Nous possédons donc des textes.

J'imagine l'état dans lequel serait l'exploitation familiale en France si nous nous engageons dans cette voie. Une telle évolution serait absolument catastrophique.

M. André Soury. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture. C'est, au contraire, vers une défonse de l'occupation du terroir et vers une croissance raisonnable des exploitations petites et moyennes qu'il faut nous engager pour faire face à cette situation difficile.

Vous m'imputez la responsabilité du retard technologique de la production laitière de la France par rapport à celle de la Hollande. Comprenez que je ne puisse pas prendre la totalité de cette responsabilité sur mes pauvres épaules, monsieur le député. Ce retard, il nous faudra pas mal de temps pour le combler. Nous nous y employons à travers tous les efforts de recherche, d'amélioration génétique que j'ai évoqués, mais à un rythme compatible avec l'équilibre démographique, social et sociologique de l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur Douset, je vous signale que, même en décomptant toutes les interruptions, il ne vous reste plus qu'une minute.

M. Maurice Douset. Monsieur le ministre, j'ai l'article de M. Teyssedou sous les yeux. Il ne s'agit pas du tout d'un souhait. Il s'inquiète de ce que pourraient être les conséquences de votre politique en matière de quotas laitiers. Je vous communique tout à l'heure cet article. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

En ce qui concerne la viande, il y aura également de graves répercussions puisque, comme mon collègue M. Soury vient de le dire, nous sommes dans la période de crise la plus grave depuis trente ans avec une baisse de revenu de 25 p. 100 pour les producteurs de viande. Cette situation risque de se poursuivre au premier semestre de 1985. Quelle catégorie sociale pourrait accepter une telle amputation de son revenu ?

Dans quarante-huit heures, vous rencontrerez les organisations professionnelles. Hier soir, à la radio, M. François Guillaume a fait des propositions pour apporter un soutien aux producteurs de viande. Nous sommes la représentation nationale, monsieur le ministre, et nous aimerions bien savoir au cours de cette discussion budgétaire quelles mesures vous allez adopter, afin que nous ne soyons pas obligés d'en prendre connaissance par la presse, comme c'est trop souvent le cas. En effet, ces mesures vont probablement modifier — et, je l'espère, dans une large mesure — le projet de budget que nous allons voter demain.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je ne me suis jamais permis de préjuger les résultats d'une concertation avec la profession avant qu'elle n'ait lieu ! Ces mesures peuvent encore être modifiées. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Maurice Douset. Monsieur le ministre, je ne comprends pas votre attitude envers les élus de la nation que nous sommes. Il me semble que nous devrions être informés !

M. le ministre de l'agriculture. Vous le serez après-demain !

M. le président. Mes chers collègues, il faut raison garder. J'ai donné la parole à tous ceux qui l'ont demandée.

M. Jacques Blanc. Sauf à moi !

M. le président. Allons, ne nous fâchons pas ainsi !
Concluez, monsieur Dousset.

M. Maurice Dousset. Je ne suis pas fâché du tout, monsieur le président.

M. Jacques Blanc. J'avais demandé la parole. Je suis brimé !
(Sourires.)

M. Maurice Dousset. Croyez-moi, monsieur le ministre, les autres productions seront aussi touchées, et je crains fort que la production céréalière, qui, c'est vrai, a été bonne cette année, ne soit pas à même de compenser cette chute du revenu. En effet, cette production ne représente que 15 p. 100 de l'ensemble du revenu des agriculteurs, et ce ne sera pas en étendant ces cultures céréalières dans des zones quelquefois peu favorables qu'on améliorera le revenu.

Je passe sur un grand nombre de points que j'aurais pourtant aimé évoquer et terminerai en rappelant la nécessité d'améliorer l'habitat rural pour favoriser l'installation décente des jeunes agriculteurs, et plus particulièrement des jeunes agricultrices. Au printemps, je vous avais fait à ce sujet une proposition qui avait semblé vous intéresser, monsieur le ministre. J'aimerais savoir où vous en êtes de vos réflexions.

Lorsque vous avez été reconduit dans vos fonctions en juillet dernier, vous avez déclaré que le court terme vous avait trop absorbé jusqu'à présent et que vous souhaitiez maintenant disposer de plus de temps pour réfléchir à l'avenir. Ce temps, vous ne semblez pas l'avoir eu, car ce budget en régression ne donnera pas au secteur agricole les moyens dont il aurait besoin pour assurer son développement et sa modernisation et n'est pas propre à favoriser le redressement nécessaire du revenu des agriculteurs.

Ceux-ci vérifieront une fois de plus qu'ils n'ont rien à attendre d'un gouvernement socialiste. C'est pourquoi le groupe U. D. F. ne votera pas ce budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Charles Miossec. Nous non plus !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Agriculture : forêt (art. 81) ; budget annexe des prestations sociales agricoles (suite) :

Agriculture :

Annexe n° 6 (Dépenses ordinaires). — M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial ;

Annexe n° 7 (Dépenses en capital). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 2367, tome VII, de M. François Loncle, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2379, tome I (Dépenses ordinaires), de M. Charles Piatre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2370, tome II (Dépenses en capital), de M. Roland Hugué, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 52. — M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 2366, tome XV, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2370, tome XI, de M. René André, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.